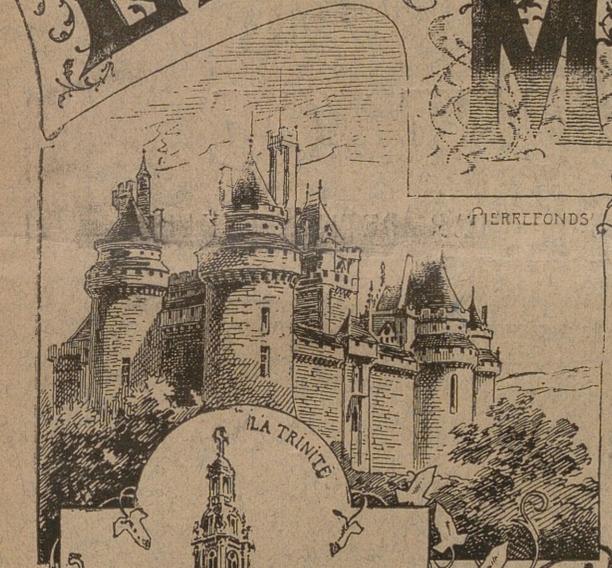
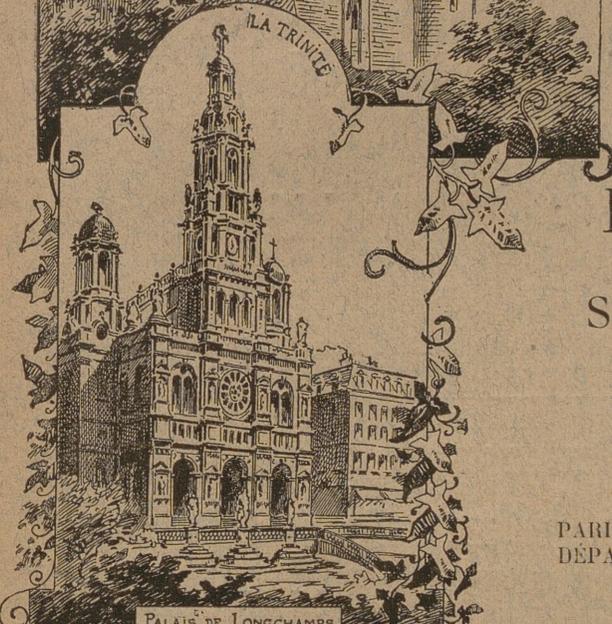
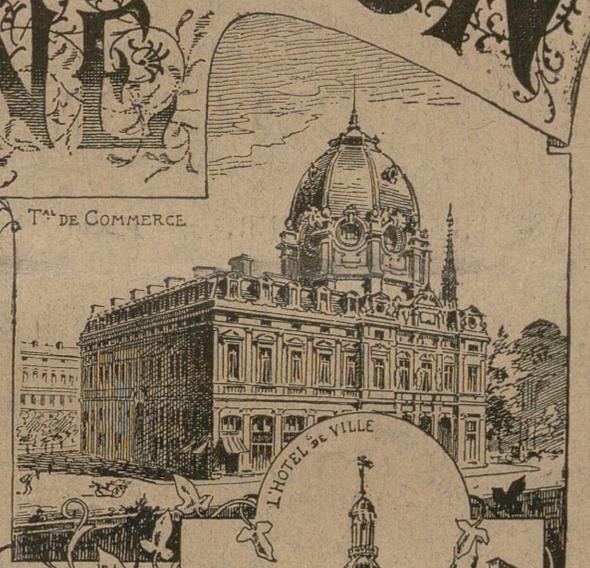


# L'ART DE LA CONSTRUCTION MODERNE



ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE



DIRECTEUR: P. PLANAT

SEPTIÈME ANNÉE. — N<sup>o</sup> 7

Samedi 21 Novembre 1891

Prix du numero : 75 centimes

ABONNEMENTS

PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.  
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.  
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

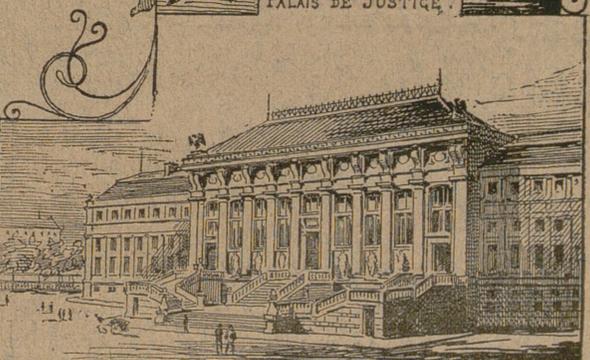
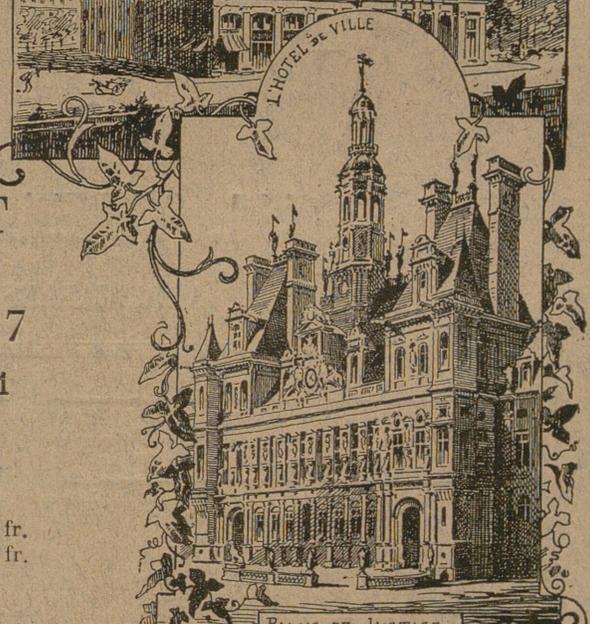
Prix de chaque année parue : 40 fr.

RÉDACTION

ADMINISTRATION ET ANNONCES

43, RUE BONAPARTE, 43. — PARIS.

DUJARDIN ET C<sup>ie</sup>, EDITEURS



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5854



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY  
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

# JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT)

## Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

## APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

**CALORIFERES A AIR CHAUD**

## VENTILATION

**RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE**

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

### BILLARDS ET BILLARDS-TABLES

E. GUERET, 53, r. de Lancry, Paris.

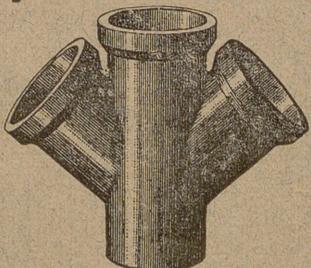
COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS  
De POUILLY-SUR-SAONE (Côte-d'Or).

### E. JACOB & C<sup>ie</sup>

SIÈGE SOCIAL :

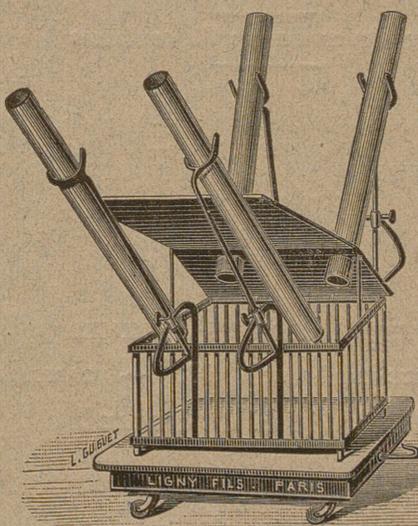
14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

Exposition Universelle 1889 :  
1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE  
TUYAUX. — SIPHONS



Expos. Hygiène, Toulon 1889 :  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR  
ÉVIERS. — CUVETTES

PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX  
DE LA VILLE DE PARIS  
DES PONTS-ET-CHAUSSÉES, ETC.



ANCIENNES MAISONS  
SOCIÉTÉ GÉN<sup>le</sup> DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT  
& LIGNY FILS réunies

## LIGNY FILS, S<sup>R</sup>

32, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen  
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts  
courants d'air chaud.

MEDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes  
et des locaux insalubres.  
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour  
de l'humidité.

## 58<sup>e</sup> BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C<sup>o</sup>, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'ÀUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

*M. Y. Z.* — Vous trouverez dans le 1<sup>er</sup> fascicule du volume 5 de l'*Encyclopédie* de P. Planat un article très complet sur l'architecture romaine. L'auteur de cet article, M. Fournereau, est des plus compétents sur ce sujet.

Dans le même volume, vous trouverez une étude très sérieuse sur l'architecture indienne.

*M. G. S.*, à Limoges. — L'emploi du plomb pour la couverture est évidemment très recommandable au point de vue de la durée. Mais le prix en est élevé, le chêne se conservera moins bien que le pin rouge. Pour un travail de cette importance l'emploi de la sonnette à vapeur est plus économique.

*M. E. B.*, à Dijon. — Les dépenses d'amélioration seules doivent être comptées, le terrain étant un apport total. La somme de 6,000 francs serait insuffisante s'il y a plus-value.

*M. A. L.*, 3221. — Cela dépend de la nature du terrain. Dans un terrain vaseux, le chêne se conservera moins bien que le pin rouge. Pour un travail de cette importance l'emploi de la sonnette à vapeur est plus économique.

*M. P. O.*, à Montargis. — Les cailloux calcaires ne sont bons à faire du béton que quand ils sont fortement quartzueux. Le calcaire tendre ne vaudrait absolument rien.

*M. G.*, à Bourg. — La résistance de la poutre transversal est amplement suffisante. — Vous pouvez profiter de cet excès de solidité pour y suspendre la transmission principale.

*M. H. R.*, à Bruxelles. — Adressez-vous de notre part à M. Germain, stucateur, 94, boulevard de Vaugirard, à Paris.

*M. B. C.*, à Niort. — Ce sujet ne nous paraît pas d'un intérêt suffisamment général pour être traité aussi longuement dans la *Construction moderne*.

*M. D.*, Alpes-Maritimes. — La fondation doit être creusée à 1<sup>m</sup>60 environ de profondeur. Vous établirez ensuite la première assise sur un massif de béton de 0<sup>m</sup>30, comme à l'ordinaire. Vous relierez ensuite toutes les fouilles de fondation par un drainage sérieusement établi. Si l'écoulement des eaux est convenablement ménagé, vous pouvez être sûr de n'avoir jamais aucune humidité gênante dans la maison. Inutile d'ajouter que les mortiers du béton et de la maçonnerie doivent être faits en ciment et gâches serrés.

*M. P. M.*, 429. — Dans les conditions de climat dont vous parlez, il est impossible de faire des peintures qui résistent plus de 3 ou 4 ans. Il faut faire la peinture à l'huile de lin cuite pure, et si vous voulez conserver un bon aspect à ces peintures, vous ferez bien de donner une nouvelle couche au bout de 2 ans. Ensuite, au bout de 3 ans, il faudra un grattage à vif pour refaire de nouvelles peintures.

*M. G. N.*, à Poitiers. — 1<sup>o</sup> Oui, à votre disposition. — 2<sup>o</sup> La colonne d'angle est insuffisante.

## LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

### PARIS

— 5 DÉCEMBRE —	TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux de menuiserie au mont-de-piété. . . . .	26,030 fr. 53
— 5 DÉCEMBRE —	TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux d'égouts (4 lots). . . . .	50,625 fr. »
— 5 DÉCEMBRE —	TRIBUNAL DE COMMERCE. — Entretien des urinoirs de 1892 à 1893. . . . .	49,000 fr. »
— 5 DÉCEMBRE —	TRIBUNAL DE COMMERCE. — Travaux d'architecture du service des promenades de 1892 à 1897 (8 lots). . . . .	266,000 fr. »

### DÉPARTEMENTS

— 25 NOVEMBRE —	SOUS-PREFECTURE DE MANTES (Seine-et-Oise). — Construction d'un aqueduc. . . . .	2,289 fr. »
— 25 NOVEMBRE —	SOUS-PREFECTURE DE DOUAI (Nord). — Travaux communaux (3 lots). . . . .	8,874 fr. »
— 28 NOVEMBRE —	PREFECTURE DE LA SAVOIE. — Travaux sur la route nationale n <sup>o</sup> 6 et exhaussement de jetée (lac de Bourget (2 lots). . . . .	255,000 fr. »
— 28 NOVEMBRE —	MAIRIE DE MONTPELLIER (Hérault). — Travaux divers (2 lots). . . . .	3,600 fr. »
— 28 NOVEMBRE —	MAIRIE DE POISEUL-LA-GRANGE (Côte-d'Or). — Caniveaux et aqueducs dans les rues. . . . .	3,900 fr. »
— 29 NOVEMBRE —	MAIRIE D'OISILLY (Côte-d'Or). — Revêtement en maçonnerie de deux puits. . . . .	1,040 fr. 20
— 29 NOVEMBRE —	MAIRIE DE TOURNON-SAINT-MARTIN (Indre). — Construction et appropriation d'une école de garçons (2 lots). . . . .	17,306 fr. »
— 29 NOVEMBRE —	MAIRIE DE DIE (Drôme). — Démolition de bâtiments. . . . .	
— 29 NOVEMBRE —	MAIRIE DE COURTHIEZY (Marne). — Murs de clôture au cimetière. . . . .	2,200 fr. »

— 29 NOVEMBRE —	MAIRIE DE RUFFEC (Charente). — Construction d'un aqueduc. . . . .	979 fr. 89
— 30 NOVEMBRE —	SOUS-PREFECTURE DE BRIEY (Meurthe-et-Moselle). — Travaux communaux (2 lots). . . . .	11,700 fr. »
— 30 NOVEMBRE —	MAIRIE DE SOISSONS (Aisne). — Démolition du bastion situé derrière l'hôtel de ville. . . . .	13,500 fr. »
— 30 NOVEMBRE —	MAIRIE D'HALLUIN (Nord). — Construction d'une chaussée en pavage. . . . .	22,200 fr. »
— 2 DÉCEMBRE —	PREFECTURE DU DOUBS. — Travaux communaux (5 lots). . . . .	41,887 fr. »
— 3 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE CROIX (Nord). — Maison de garde avec prison et morgue. . . . .	8,888 fr. 10
— 4 DÉCEMBRE —	SOUS-PREFECTURE DE CONFOLENS (Charente). — Reconstruction d'une église. . . . .	35,469 fr. »
— 4 DÉCEMBRE —	PREFECTURE DE LA GIRONDE. — Reconstruction du pont de Salles. . . . .	56,000 fr. »
— 5 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE LAUZET (Basses-Alpes). — Réparations à un pont en charpente. . . . .	750 fr. »
— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE GRIMAUD (Var). — Construction d'un groupe scolaire. . . . .	26,000 fr. »
— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE SAINT-REMY (Saône-et-Loire). — Clôture du cimetière. . . . .	2,231 fr. 70
— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE DU TIGUET (Alpes-Maritimes). — Réparation à l'église. . . . .	1,300 fr. »
— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE D'AYAT (Puy-de-Dôme). — Construction d'une école double. . . . .	17,942 fr. »
— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE SAINT-SULPICE-DE-GUERATTOIS (Creuse). — Construction d'une école au Theix. . . . .	11,937 fr. »
— 6 DÉCEMBRE —	SYNDICAT DES EAUX DE L'OUED-EL-HAMMAM (Algérie). — Grosses réparations au canal de Dubléau. . . . .	23,500 fr. »

— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE CISTERNES (Puy-de-Dôme). — Restauration du presbytère. . . . .	3,176 fr. 25
— 6 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE MONDOUBLEAU (Loir-et-Cher). — Réparation à la caserne de gendarmerie. . . . .	4,832 fr. 66
— 7 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE TOULOUSE (Haute-Garonne). — Aménagement et ameublement de la Faculté (4 lots). . . . .	19,200 fr. »
— 9 DÉCEMBRE —	PREFECTURE DU NORD. — Construction et réparation de bâtiments départementaux (7 lots). . . . .	201,963 fr. »
— 9 NOVEMBRE —	PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Construction d'un phare électrique. . . . .	222,000 fr. »
— 10 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE LA MESKIANA (Algérie). — Travaux d'entretien de bâtiments pour 3 ans. . . . .	45,000 fr. »
— 11 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE NEMOURS (Algérie). — Construction d'égouts. . . . .	7,000 fr. »
— 12 DÉCEMBRE —	PREFECTURE DE LA DROME. — Amélioration du quai de Saint-Vallier et construction d'une rampe d'abordage sur le Rhône. . . . .	145,000 fr. »
— 12 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine). — Génie. Entretien des bâtiments pour 5 ans (7 lots). . . . .	
— 13 DÉCEMBRE —	HOTEL DE VILLE DE SEZANNE (Marne). — Construction d'un hôtel de caisse d'épargne. . . . .	40,141 fr. 85
— 15 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE DINAN (Côtes-du-Nord). — Génie. Entretien des bâtiments pour 5 ans (7 lots). . . . .	
— 19 DÉCEMBRE —	PREFECTURE DU FINISTÈRE. — Construction d'un quai et d'un môle. . . . .	99,500 fr. »
— 20 DÉCEMBRE —	MAIRIE DE LA RICAMARIE (Loire). — Construction d'un abattoir (5 lots). . . . .	78,030 fr. »
— 23 NOVEMBRE —	MAIRIE D'AGEN (Lot-et-Garonne). — Entretien de maçonnerie de bâtiments communaux. . . . .	

# LA "REMINGTON"



est la plus solide, la plus rapide et la mieux construite de toutes les machines à écrire.

Le maniement est plus simple et par conséquent moins long à apprendre que celui de toute autre machine.

La "REMINGTON" est adoptée par tous les ministères, administrations financières, publiques et privées, forges et fonderies, établissements métallurgiques, grandes maisons de commerce, les principaux journaux, le clergé; en un mot, toute personne écrivant soit pour ses affaires commerciales ou sa correspondance privée.

**Médaille d'Or**

à l'Exposition Universelle de Paris 1889

DANS TOUS LES CONCOURS OFFICIELS  
DE VITESSE QUI ONT EU LIEU

LA "REMINGTON"  
A REMPORTÉ LES PREMIERS PRIX.

Envoi, sur demande, Prospectus, Spécimens d'écriture, etc.

**WYCKOFF, SEAMANS & BENEDICT**  
18, Rue de la Banque, PARIS.

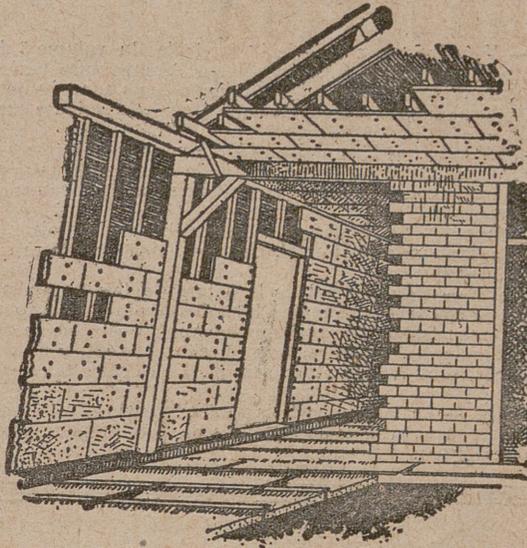
# LA SUBÉRINE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 200.000 FRANCS

8, boulevard de Vaugirard. — Paris.

APPLICATIONS ARTISTIQUES ET INDUSTRIELLES  
DE LA PULVÉRISATION DU LIEGE

SEUL BREVET FRANÇAIS



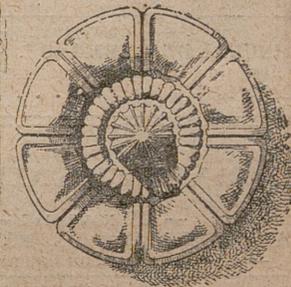
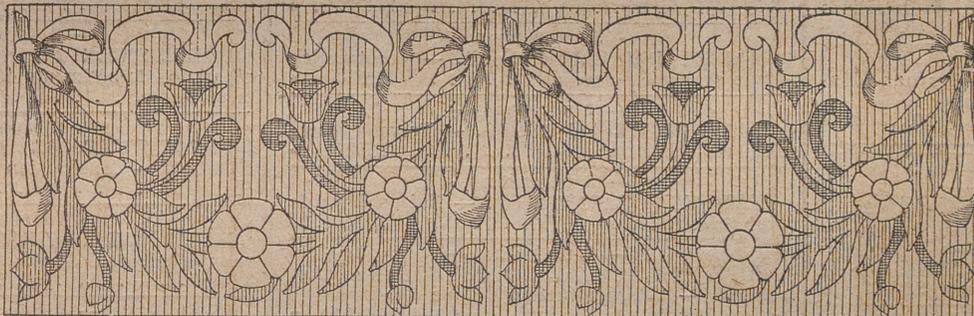
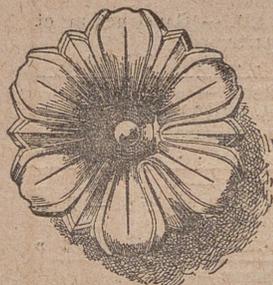
MED. ARGENT EXP. UNIV. 1889

Briques et carreaux pour cloisons intérieures, combles d'ateliers, de mansardes, hourdis de planchers, revêtements de machines, chaudières, réservoirs, caves, glacières, celliers, et tous autres locaux qui doivent être préservés de la chaleur, du froid, du bruit ou de la trépidation.

Ciment plastique hydrofuge à base de liège, pour moulages en tous genres artistiques et industriels; légèreté, finesse, solidité, pour panneaux décoratifs en toutes dimensions, obtenus sans gauchissement ni retraits pour salles à manger, vestibules, billards, etc.

Bétons isolateurs et calorifuges pour revêtements de murs et de planchers. Extrêmement légers, imputrescibles et ininflammables. Ces bétons sont d'une application facile et pratique.

## TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884 Membre du Jury

MANUFACTURE

PRINCIPALE

Rue Pierre-Levée, 4  
PARIS

### JULES LEBNITZ

LAUREAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

Administration: rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

MANUFACTURE

SUCCURSALE

Rue de Fontarabie 32 à 40  
PARIS-CHARONNE

### DÉCORATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Vérandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.  
— Plafonds. — Frises. — Métopes. — Soffites. —  
Entrevous. — Crêtes. — Poinçons. — Rosaces, etc., etc.  
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. —

Statues. — Bas-reliefs, genre Lucca Della Robbia. —  
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.  
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits  
carreaux Lebnitz.

### TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT

Poêles portatifs et de Construction; Panneaux en faïence blanche pour cheminées et revêtements de Cuisines  
Fourneaux, Laveries, Écuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.  
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE

EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM. LES ARCHITECTES.



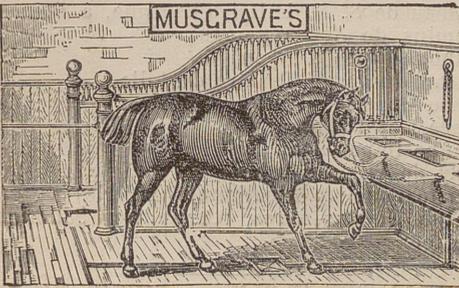
**NOUVELLE MOSAÏQUE** pour DALLAGE et DÉCORATION  
ÉMAUX - OR - MARBRE  
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE - CIMENT  
*Echantillons par retour de courrier.*  
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

**FLUATATION**  
POUR LE DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ DES PIERRES CALCAIRES

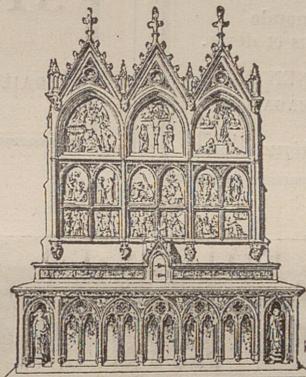
ÉCONOMIE DE 60 p. 100  
Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.  
Durcissement du PLÂTRE par le Fluo-Plâtre  
HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS  
FAURE & KESSLER, à Clermont Ferrand.  
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

**MOSAÏQUES**  
Maison fondée en 1852  
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra  
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.  
MOSAÏQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE en marbre pour pavements  
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.  
MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889  
Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, et  
\* maître mosaïste breve  
**FACCHINA** 47, rue Cardinet PARIS

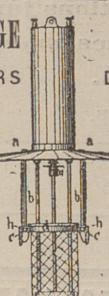
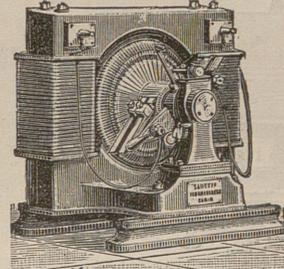
**CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES**  
DE  
A. DEFRANCE ET C<sup>e</sup> PONT S<sup>te</sup> MAXENCE (OISE)  
DEUX MÉDAILLES D'OR ROUEN 1884  
DIPLOME D'HONNEUR BEAUVAIS 1885  
MÉDAILLE D'ARGENT EXP. UNIV. 1889  
MÉDAILLE D'OR - LE HAVRE 1887  
Agences | PARIS - 16, rue de la Chapelle  
et Dépôts | TOURS 30, rue de Paris.

**INSTALLATIONS D'ÉCURIES SELLERIES. — VACHERIES ETC.**  
Maison MUSGRAVE & C<sup>o</sup>, limited  
PARIS, LONDRES et BELFAST  
**MUSGRAVE'S**  
  
Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.  
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883  
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.  
CATALOGUES et devis franco sur demande.  
**MUSGRAVE ET C<sup>o</sup>, LIMITED**  
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

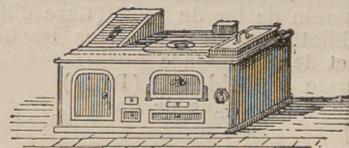
**EDMOND COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B<sup>e</sup> S & D & G  
**CARRELAGES**  
Striés pour cours et passages  
dits mosaïques en ciments colorés  
en mosaïques de granits et de marbres  
**MOSAÏQUES COIGNET B<sup>s</sup> S & D & G**  
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.  
MOSAÏQUES DÉCORATIVES  
EXÉCUTION SUR PLACE  
MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES  
3, rue des Mathurins, Paris.  
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

**ATELIERS FROG-ROBERT H. POIRET S<sup>R</sup>**  
36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS  
MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.  
Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.  
Modèles anciens et reproductions Bus-reliefs, groupes, etc.  
  
**MOBILIER D'ÉGLISE**  
AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESIONNAUX  
BANCS D'ŒUVRE, STALLES, APPUIS DE COMMUNION  
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.  
Exécution de tous travaux sur plans

ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIE  
LAVOIRS et BAINS  
CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE  
**PIET & C<sup>ie</sup>**  
INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS  
Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C<sup>ie</sup>  
Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.  
BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE  
33, rue Chabrol, 33. — Paris.  
  
**ROUE A LAVER**  
PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS  
DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIER  
DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS  
LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION  
Élévation et distribution des eaux.

**SAUTTER LEMONNIER & C<sup>ie</sup>**  
**SAUTTER, HARLÉ ET C<sup>ie</sup>, S<sup>R</sup>**  
26, avenue de Suffren, Paris  
EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889  
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY  
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE  
DES ATELIERS DES CHANTIERS  
MAGASINS TRAVAUX PUBLICS  
Installations Industrielles Installations Provisoires  
  
**DYNAMOS COMPOUND**  
Réglant automatiquement leur débit.  
TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS  
**MOTEURS A VAPEUR PILON**  
spéciaux pour la conduite directe des dynamos.  
  
Moteurs électriques Percuteurs électriques  
Transmission de force par l'électricité

**C<sup>ie</sup> DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY**  
FONDATION : octobre 1665.  
siège social : 9, rue Ste-Cécile, PARIS.  
  
GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE  
VERRES A RELIEFS POUR TOITURES  
DALLES PAVÉS ET MOULAGES

**INSTALLATION DE CUISINES**  
FOURNEAUX — ROTISSERIES  
LAVERIES  
Maisons et Châteaux  
Hôtels et Restaurants  
Hospices. — Collèges  
  
**DELAROCHE AINÉ**  
22, Rue Bertrand, 22  
PARIS  
Envoi Franco de Catalogues.

## SOMMAIRE :

TEXTE. — L'Architecture au Parlement.

**Prague et son exposition.****Lettre d'Italie à la « Construction moderne. »****École des Beaux-Arts: Concours de 1<sup>re</sup> classe.****Hotel avenue de l'Alma, à Paris.****Consultations juridiques.****Les hautes maisons américaines.****Concours.****Nouvelles.**

DESSINS. — Frontispice.

**Exposition de Prague: Vue de cinq pavillons isolés.****Ecole des Beaux-Arts: Une villa dans une île; 4 croquis.****Consultations juridiques. — Deux figures.****Les hautes maisons américaines: 4 plans.**

PLANCHES HORS TEXTE. — Hotel, avenue de l'Alma, à Paris, planche 14 et 15,

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

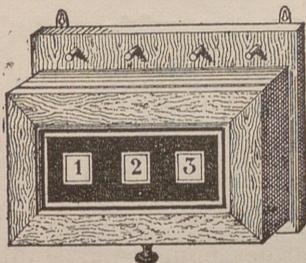
SONNERIES, TABLEAUX, TÉLÉPHONES, LUMIÈRE, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES

**DALOZ & C<sup>IE</sup>** ANCIENNE MAISON  
**BILORET & MORA**

95, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

FONDÉE EN 1852

FOURNISSEURS DES MINISTÈRES ET DES GRANDES ADMINISTRATIONS

Construction. Installations. Entretien  
Nombreuses références

Méd. d'Argent, Exposition Universelle 1889.

Envoi franco sur demande  
d'albums, catalogues, plans et devis.EXPOSITION PERMANENTE  
D'APPAREILS DANS LES MAGASINS

Téléphone. Adresse télégraphique DAGIGU.

## PHOTOGRAPHIE SPÉCIALE

POUR

**MM. LES ARCHITECTES**REPRODUCTION DE FAÇADES ET INTÉRIEURS D'APRÈS NATURE  
REPRODUCTION A L'ÉCHELLE EXACTE DE PLANS ET DESSINS  
PHOTOGRAVURE TYPOGRAPHIQUE. — PHOTOLITHOGRAPHIE.**FERNIQUE****31, rue de Fleurus, Paris**

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MÉDAILLE ARGENT PARIS 1878. — MÉDAILLE OR, ANVERS 1885

DIPLOME D'HONNEUR, PARIS 1885

**FERMETURES EN ACIER ONDULÉ**

ROULANT D'ELLES-MÊMES, SILENCIEUSES, SANS AUCUN MÉCANISME

Pour Magasins, Banques, Châteaux, Musées, Gares de Chemins de fer (Remises de Machines), Halles, Marchés

**ERNEST GRAFTON**

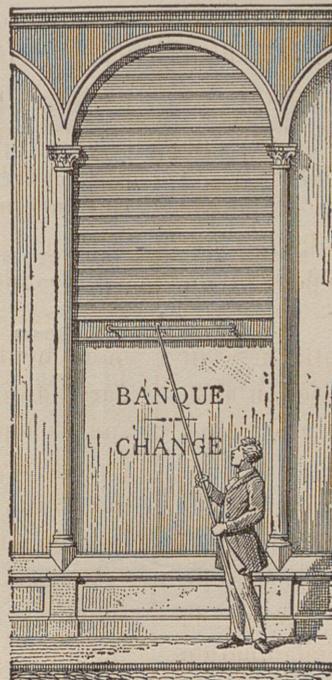
FOURNISSEUR DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER DU NORD, EST, MIDI, ÉTAT, ORLÉANS

BUREAUX : 19, boulevard Montmartre. PARIS — Usine à Vapeur, à BELLEVILLE

## Principaux Travaux exécutés

Ministère des Travaux Publics  
Ministère des Finances  
Ministère des Postes et Télégraphes  
Chambre des Députés  
La Bibliothèque Nationale  
Recette principale de la Seine  
Hôtel de Ville de Paris  
Nouvel Hôtel des Postes  
Banque de France (Paris)  
Banque d'Escompte (Paris)  
Comptoir d'Escompte (Paris)  
La Rente Foncière (Paris)  
Crédit Lyonnais, Succursales en province  
Chemin de fer du Nord (Gare d'Hirson)  
Bibliothèque Hachette dans les Gares de Paris  
et de la Province  
Musée des Médailles (Paris)  
Caisse d'Épargne de ParisLes fermetures E. GRAFTON ont été  
adoptées de préférence à toute autre système  
pour fermer les Pavillons de la Ville de Paris,  
le Pavillon des Beaux-Arts galerie de pein-  
ture, etc., à l'Exposition universelle de 1889.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

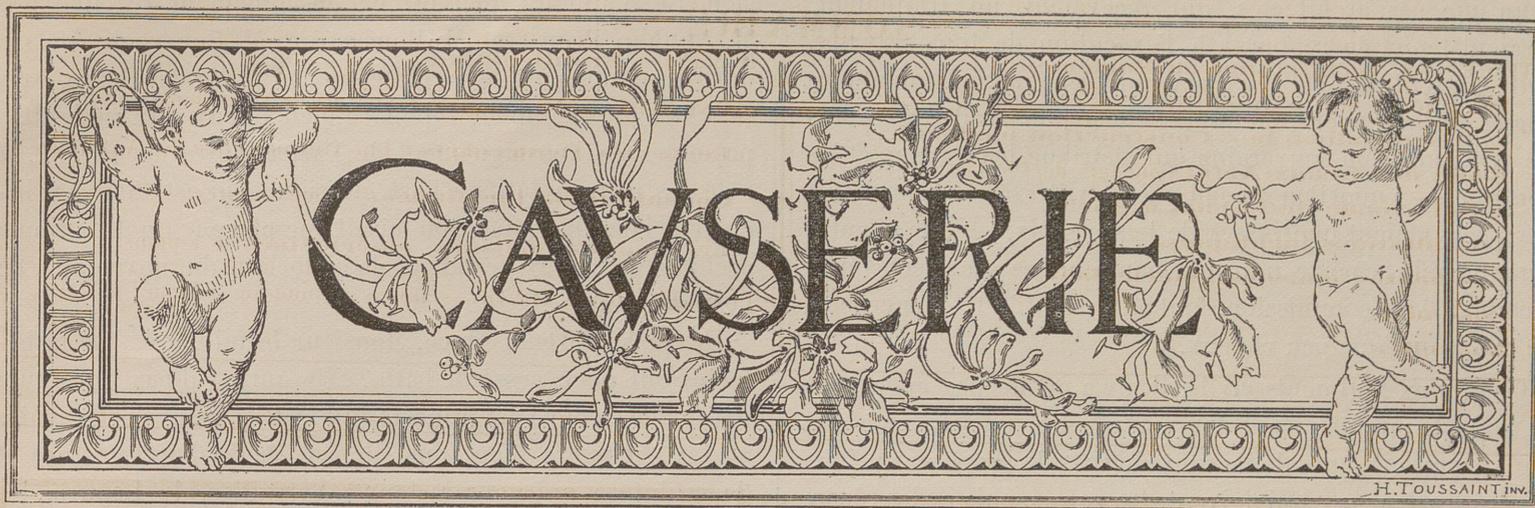


ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

## en France et à l'Étranger

Grands Magasins du Louvre  
Magasins du Printemps  
Marchés du Temple, d'Issy (Paris), de Rouen  
(St-Marc), de Cette, etc.  
Usine de MM. Menier, à Noisiel  
Château de M. le Baron de Rothschild, à Ar-  
mainvillers  
Château de S. M. le Roi d'Espagne, à Epinay  
Chemins de fer régionaux des Bouches-du-  
Rhône (gare d'Orgon)  
Rideau du grand Théâtre de Lille  
Musée Impérial Russe  
Musée Royal Italien  
Banque Impérial du Brésil  
Hôtel de Ville de Bône  
Société Foncière Algérienne (Algerie)  
Et à Buénos-Ayres, Alexandrie, Salonique,  
etc., etc.Les fermetures E. GRAFTON ont été  
adoptées de préférence à tout autre système  
à l'Exposition Universelle de 1889 pour fer-  
mer le pavillon de la section de Grèce et  
celui des Mines de Diamant du Cap, etc.

PRIX : 30 francs le mètre carré. Tout posé à Paris, franco gare en province



## L'ARCHITECTURE AU PARLEMENT

La discussion du budget de l'Instruction publique a provoqué à la Chambre d'intéressants débats au cours desquels MM. les architectes des services de l'État ont été fortement critiqués, sinon dans leurs personnes, tout au moins dans leurs attributions.

C'est l'honorable M. Goirand qui a appelé l'attention de la Chambre sur les conditions, tout à fait défectueuses suivant lui, dans lesquelles s'exécutent les travaux qui ressortissent de la direction des Beaux-Arts. Par occasion, il a dit un mot des bâtiments civils et des cultes, qui appartiennent à d'autres ministères. Je ne sais si nos députés ont vu bien clair dans cette division de services, et de plus compétents peuvent faire aisément confusion. Aussi, avant de relater les débats de la Chambre, nous allons rappeler en quelques mots l'organisation de ces diverses administrations.

Nous avons d'abord la Direction des Bâtiments civils et des Palais nationaux ; elle dépend depuis peu du ministère des Travaux publics. Un conseil de quatre membres est à la tête de ce service, qui va être réorganisé comme nous le dirons plus loin. Jusqu'à nouvel ordre, les architectes et inspecteurs sont choisis parmi les anciens pensionnaires de Rome et quelques rares privilégiés pris en dehors.

Nous avons deuxièmement les Monuments historiques, composés d'un conseil et d'une commission, chargée de distribuer les travaux, de vingt-sept architectes exécutant ces travaux, et de trois inspecteurs généraux pour le contrôle. Les architectes sont recrutés au choix par la commission.

Troisièmement la Commission des Bâtiments scolaires, composée de quatre architectes chargés de surveiller la construction des lycées et écoles. Ces deux services dépendent du ministère de l'Instruction publique.

Quatrièmement, les Édifices diocésains, rattachés au ministère de la Justice et des Cultes. Ici organisation analogue à celle des Monuments historiques, mais les architectes sont nommés au concours.

Voilà déjà bien des divisions pour la seule architecture. Il faudrait, ou bien une direction unique, ou bien une indépendance absolue de tous les ministères, de tous les services de l'État, qui choisiraient alors leurs architectes comme de simples particuliers. Mais M. Goirand a passé condamnation

sur ce point, et toutes ses critiques portent sur la confusion qui existe dans les emplois de chacun de ces rouages.

Voici, en résumé, les reproches qu'il adresse aux monuments historiques en particulier ;

« Quel est, dit-il, celui d'entre nous qui, sur le point de voter les crédits qui nous sont demandés, les millions qui représentent les dépenses affectées soit aux monuments historiques, soit à la construction des lycées et collèges, quel est celui d'entre nous qui pourrait soupçonner que ces crédits, après avoir été débattus et fixés par des hommes agissant en qualité de membres d'un conseil supérieur ou d'une grande commission de ce contrôle, vont être remis à ces mêmes hommes en une autre qualité, celle d'architecte, pour être dépensés par eux avec les avantages attachés à leur fonction, c'est-à-dire avec la rémunération d'un honoraire proportionnel, lequel sera naturellement d'autant plus important que les dépenses qu'ils auront sollicitées de nous seront plus élevées ? »

Cette critique est un peu vive en ce sens qu'elle paraît suspecter des artistes dont la délicatesse est des plus connues, mais le fond en est exact. Dans bien des cas, les travaux qui sont distribués par les membres de la commission sont exécutés par ces mêmes membres, et contrôlés par eux également. Heureusement qu'on peut se fier à leur honorabilité pour repousser toute idée de gaspillage ; mais il n'y en a pas moins là une situation anormale, où la même personnalité, juge et partie, est livrée absolument à elle-même, sans surveillance ni sanction. — On répond à cela, il est vrai, par les arguments suivants : Où voulez-vous recruter les membres de la commission, si ce n'est parmi les architectes du service, qui seuls connaissent bien, et depuis longtemps, les monuments de France ? Quant au contrôle, n'est-il pas assuré par l'administration du ministère qui se montre très sévère sur les dépenses ? Enfin, ajoute-t-on, pour le recrutement des jeunes architectes, le concours n'aurait pas l'approbation des municipalités, auxquelles appartiennent la plupart des monuments historiques.

Etat de choses encore plus étonnant pour les bâtiments scolaires. Lorsque l'on constitua la commission de quatre membres qui a la haute direction de ces édifices, il fut con-

venu que ces architectes, qui recevaient un traitement, seraient tenus de renoncer à l'exécution de tous travaux. Cette convention a été peu à peu oubliée, et actuellement plusieurs lycées importants ont été construits par des membres de la commission souveraine qui distribue les travaux et les contrôle. — A quoi l'on répond que les villes où sont construits ces lycées étaient maîtresses de leurs choix, et que d'autre part ce choix se porte naturellement sur les architectes qui, membres de la commission, font autorité. C'est tourner dans un cercle quelque peu vicieux.

Quant aux bâtiments civils, il n'y a même pas apparence de contrôle : quatre inspecteurs généraux constituent à eux seuls le conseil général. Ils sont chargés de proposer au Parlement les dépenses qui doivent être votées, puis ils les répartissent entre les divers architectes pour l'exécution. « Eh bien, dit toujours M. Goirand, l'opération est simple : quand ils ont obtenu les crédits, ils se les partagent entre eux, et comme vraiment il serait étrange de voir des architectes dépenser sans contrôle, ils ont convenu qu'ils se contrôlèrent mutuellement. »

Sans doute il y a là exagération, mais le seul fait que la chose soit possible appelle une réforme qui sera bientôt en vigueur, et dont nous parlerons plus loin.

Il n'en est pas ainsi aux édifices diocésains. Depuis 1883, les architectes du service doivent opter entre la qualité d'inspecteur et celle d'architecte exécutant. C'est sur ce type que les autres services devraient se modeler.

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, a défendu ses architectes en déclarant que les faits avancés étaient très exagérés en ce qui concerne les monuments historiques. L'organisation actuelle permettrait en effet les abus signalés, mais ces abus ne sont pas commis, grâce à une entente entre l'administration et les inspecteurs généraux, qui ne sont plus chargés que de travaux insignifiants au point de vue pécuniaire. D'importantes modifications avaient d'ailleurs été demandées dès 1881 par le service même des monuments historiques. C'est M. Antonin Proust, rapporteur de la commission du budget, qui nous rappelle les vœux alors proposés, et les renouvelle devant la Chambre actuelle.

M. Antonin Proust demande :

- 1° La création à l'École des Beaux-Arts d'une chaire d'architecture française;
- 2° Le recrutement au concours des architectes des monuments historiques;
- 3° L'interdiction du cumul entre les fonctions d'inspecteur et celles d'architecte exécutant.

M. le rapporteur déclare, et M. le ministre se range à son avis, que ces trois questions sont solidaires et ne peuvent être disjointes, et que pour réformer le service des monuments historiques il faut d'abord créer la chaire en question à l'École des Beaux-Arts. Ces messieurs prétendent qu'on ne peut mettre au concours des places auxquelles les jeunes gens n'ont pas été préparés par un enseignement spécial. — C'est pourtant ce qui se passe aux édifices diocésains. Les élèves n'ont pas besoin de l'État pour apprendre le style gothique, et ils se tirent parfaitement des examens d'admis-

sion. Et, d'ailleurs, quel est cet enseignement réclamé par M. Antonin Proust et M. Bourgeois? M. Bourgeois déclare que l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts sera bien plus complet, répondra bien mieux aux nécessités présentes de l'enseignement de l'art à notre époque, si, à côté des cours relatifs à l'art classique qui est l'objet principal de l'enseignement, on faisait une place à « notre grande architecture, notre grande école historique du moyen âge, de la Renaissance ».

Et après la Renaissance, Monsieur le ministre, les architectes ont donc cessé de bâtir? N'y aura-t-il pas une toute petite place pour l'art français aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, voire au xix<sup>e</sup>? Passera-t-on sous silence l'école d'architecture et de sculpture qui nous a donné Versailles, le Louvre, les Trianon, le Garde-meuble? Songera-t-on aussi qu'avant le xiii<sup>e</sup> siècle les Gallo-Romains avaient élevé quelques monuments dignes d'intérêt, classés sous la dénomination de byzantins et de romans?

Nous craignons bien que sous le nom d'architecture française on se borne à enseigner l'art gothique, en faisant une petite place à la Renaissance, qui, comme doit l'admettre tout esprit bien pensant et tout dévot fervent du xiii<sup>e</sup> siècle, n'est qu'un style de décadence. C'est probablement ce que veut M. Antonin Proust dont les tendances sont bien connues. Il y a longtemps qu'on la désire, cette fameuse chaire, et pour en obtenir la création M. Proust a très habilement rendu solidaires trois questions qui n'ont entre elles que des rapports assez vagues.

La Chambre, qui n'a vu que du feu, a naïvement coupé dans le pont et accordé le crédit nécessaire à l'établissement du cours nouveau que le ministre s'est engagé à organiser. Nous espérons bien que M. Bourgeois trouvera bon que des élèves français reçoivent l'enseignement de l'art français dans son ensemble, et non morcelé au profit de telle ou telle école, classique ou gothique; qu'il saura se mettre au-dessus des partis pris d'écoles trop exclusives. L'histoire générale contient son enseignement en elle-même, et les principes rationnels peuvent se déduire aussi bien d'un style que de l'autre. En attendant, le service des monuments historiques reste organisé, ou plutôt peu organisé, comme par le passé.

Pour nous résumer, nous dirons que la Chambre s'est occupée des quatre services d'architecture nommés plus haut et de l'École des Beaux-Arts.

1° Pour l'École, la chaire d'architecture française va être créée. Puisse-t-elle tomber aux mains d'un homme assez éclectique pour donner aux élèves une idée aussi large que possible de notre art national depuis le vi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours!

2° Pour les bâtiments civils, l'état actuel subsiste jusqu'au moment où un règlement nouveau, qui vient d'être élaboré, entrera en vigueur. Voici ce règlement. Nous le donnons *in extenso*, car il a son importance, et il répond à des critiques justement formulées sur le cumul et la difficulté d'accès de la carrière.

Le personnel serait ainsi hiérarchisé: inspecteurs généraux, architectes en chef, inspecteurs aux grands travaux

ou à l'entretien, sous-inspecteurs aux grands travaux, contrôleurs, vérificateurs, conducteurs de travaux, dessinateurs et jardiniers.

Les inspecteurs généraux, au nombre de quatre, nommés par décret, appointés à 60,000 francs et choisis parmi les architectes en chef ou les architectes étrangers ayant fait partie pendant deux ans du conseil général des bâtiments civils, sont membres de droit de ce conseil, dirigent chacun une des divisions du service et cessent leurs fonctions à soixante-dix ans; ils se réunissent en comité consultatif pour donner des avis sur les propositions relatives au personnel, les questions litigieuses, les marchés, etc. Ils peuvent conserver, par décision spéciale, leurs fonctions antérieures d'architectes en chef, mais sans pouvoir être chargés d'aucun travail nouveau de construction ou d'entretien, si ce n'est à la suite d'un concours public.

Les architectes en chef sont nommés par le ministre parmi les inspecteurs ou les architectes étrangers ayant fait partie pendant deux ans du conseil général; ils reçoivent des honoraires de 4 0/0 pour les travaux d'entretien et de 3 0/0 pour les travaux neufs; ils cessent leurs fonctions à soixante-dix ans.

Les inspecteurs sont pris, par arrêté ministériel, parmi les anciens pensionnaires de Rome ou les sous-inspecteurs ayant au moins un an de service; ils touchent un traitement fixe et sont répartis en six classes. Les sous-inspecteurs sont recrutés au concours, le conseil général faisant office de jury; ils touchent des indemnités mensuelles. Les contrôleurs et vérificateurs sont également choisis au concours et touchent, les premiers, un traitement, et les autres 1 0/0 du montant des mémoires vérifiés. Enfin, des arrêtés nomment les conducteurs, dessinateurs et jardiniers.

3° Les monuments historiques ne sont pas améliorés. Il paraît qu'il faut attendre pour cela les forts en thème du nouveau cours de l'École.

4° La Commission des Bâtiments scolaires reste telle qu'elle est. Le ministre a défendu son personnel contre l'accusation d'accaparement, car les faits cités par M. Goiraud sont ou inexacts ou exagérés, mais rien n'a été modifié. Notre confrère, M. Trélat, est aussi venu plaider chaudement et habilement, la cause de ses collègues mis sur la sellette.

5° Les édifices diocésains, dont l'organisation n'a été l'objet d'aucune critique, ne subissent aucune transformation.

Les deux points importants de la discussion au Parlement sont donc la création de la nouvelle chaire à l'École des Beaux-Arts, et la réorganisation du service des Bâtiments civils. Puissent ces innovations porter d'heureux fruits.

E. RUMLER.

## PRAGUE ET SON EXPOSITION

(Voyez page 25.)

C'est en 1889 que les Parisiens ont fait pour la première fois connaissance avec les fontaines lumineuses. La chose n'était pas nouvelle pourtant et avait déjà figuré en Angleterre, mais pour nous elle avait tout l'attrait de l'inédit, et l'on sait quel succès immense elles obtinrent. On se rappelle

PRAGUE. — Pavillon de l'industrie du fer.



encore l'aspect pittoresque des parterres du Champ-de-Mars, couverts, les dimanches, de familles dînant sur l'herbe, autour des bassins, afin d'avoir une place pour la représentation.

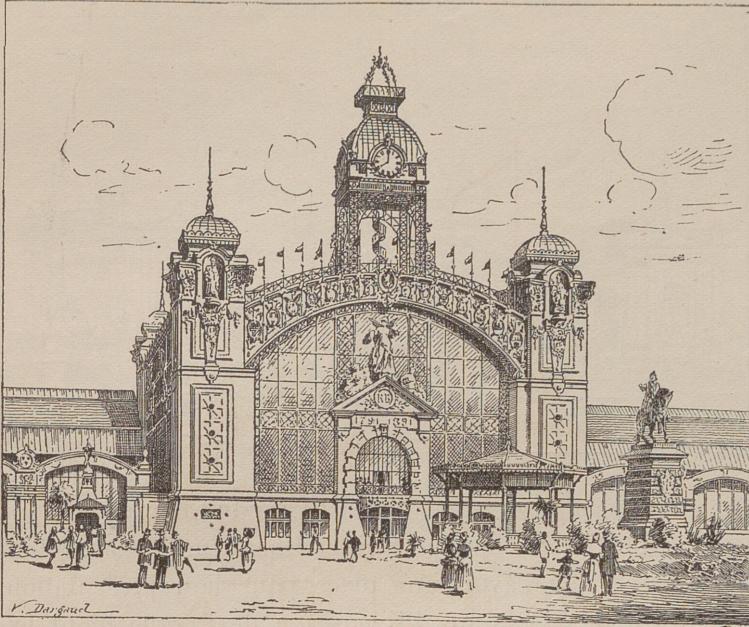
Les organisateurs de l'Exposition de Prague n'ont pas négligé un tel élément d'attraction, et les fontaines lumineuses ont figuré avec avantage dans les jardins, entre le Palais de l'Industrie et le Palais des Machines.

Elles se composent de deux parties étagées, dont l'une est de plain-pied avec la promenade aménagée devant la façade nord du Palais de l'Industrie; l'autre, réunie à la première à l'aide d'arcades, forme le bassin inférieur qui couvre la superficie de 4,000 mètres carrés.

Au-dessous de chaque bassin existe tout un dédale de galeries souterraines et de petites cabines, dont la plus importante est à 40 mètres au-dessous du sol. Les tubes, dressés verticalement dans ces cabines, sont terminés par des lames colorées sous lesquelles la lumière électrique est envoyée réfléchi par des miroirs inclinés. L'eau, qui arrive au-dessus des lames colorées par un tuyau coudé, prend la coloration de la gerbe lumineuse, sans que l'air ambiant soit sensiblement illuminé par cette gerbe. L'eau jaillissante seule paraît éclairée. Ce principe très curieux est la base des fontaines lumineuses, et nous l'avons déjà décrit dans ce journal à propos de l'Exposition de 1889. Une galerie souterraine, longue de 450 mètres, va derrière le Palais des Machines, dans le pavillon où sont placées les dynamos qui produisent la lumière.

A Prague, on ne disposait pas, comme à Paris, d'eau sous pression. On a eu recours à des pompes aspirantes et foulantes qui permettent d'arriver au même résultat. Une pompe à vapeur, placée dans le Palais des Machines, puise l'eau dans le bassin inférieur de la fontaine, et la refoule sous forme de gerbes réglables à volonté. La gerbe principale, placée au milieu du bassin supérieur, n'a pas moins de 30 mètres de hauteur; elle est entourée d'une nappe d'eau en forme de cloche, et de seize gerbes verticales disposées en couronne. On sait qu'à Paris les gerbes de la couronne étaient inclinées vers la gerbe centrale. Le rayon coloré qui en sortait traversait l'air sans être apparent, et venait colorer le sommet de la grande gerbe qui pouvait ainsi présenter à la fois plusieurs colorations. Une grande quantité d'autres gerbes de hauteur variables sont encore disposées dans ce bassin supérieur. Le bassin inférieur ne comprend que six gerbes verticales et deux

PRAGUE. — Façade du Palais de l'Industrie.



cloches d'eau. La cabine de distribution où se tient le mécanicien chargé de la surveillance des lampes électriques et du jeu des verres de couleur est placée sous le bassin supérieur. A Paris, cette cabine était sur le côté des bassins, dans un des parterres. L'ouvrier voyait ainsi l'effet produit et pouvait en conséquence modifier les colorations.

Les fontaines, ainsi installées, peuvent débiter 15 mètres cubes d'eau par minute. La machine foulante est par conséquent assez puissante, et sa force peut atteindre 250 chevaux-vapeur.

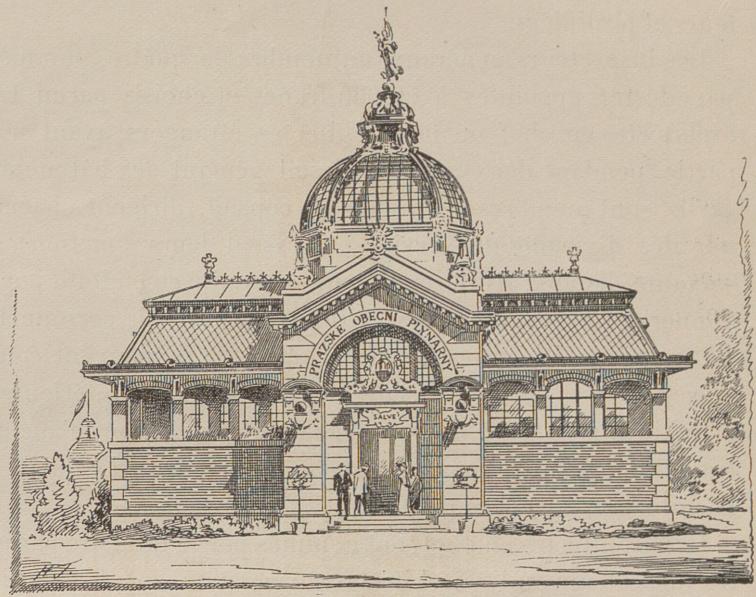
L'Exposition étant ouverte le soir, les jardins et quelques bâtiments devaient être éclairés. Le Pavillon central du Palais de l'Industrie, la galerie des machines et les parterres exigeaient l'emploi de 186 lampes à arc; trois dynamos les alimentaient. Il existait en plus 34 lampes supplémentaires. Les autres pavillons étaient éclairés par des lampes à incandescence de 16 bougies, au nombre de 1,400, alimentées par deux dynamos. Les fontaines lumineuses exigeaient à elles seules deux autres dynamos; toutes ces machines étaient installées dans une même station centrale. L'organisation complète de l'électricité, avec les moteurs et les dynamos, a été faite par une maison de Prague.

L'Exposition, ouverte le 15 mai, vient d'être clôturée il y a quelques jours. Voici quelques renseignements qui pourront servir de points de comparaison avec l'Exposition de Paris. La superficie totale était de 297,800 mètres carrés. Les constructions élevées par le Comité d'administration couvraient 54,195 mètres carrés; celles que l'initiative privée avait édifiées occupaient 18,745 mètres carrés. Les cafés, restaurants, etc., couvraient 21,989 mètres. Les constructions officielles ont coûté 2,750,000 francs, les constructions privées 250,000 francs.

L'entrée coûtait dans la journée un demi-florin, soit environ 1 fr. 25, et le soir 65 centimes. Le dimanche, ce dernier prix était uniforme pour toute la journée.

Le succès de l'Exposition de Prague a été très considérable; le nombre des entrées a été d'environ deux millions et demi. Cette Exposition a surtout montré la puissance de l'industrie

PRAGUE. — Pavillon du Gaz.



de ce vaillant petit peuple, qui n'a rien eu à emprunter à l'étranger pour organiser cette manifestation patriotique, très réussie à tous les points de vue.

E. R.

## LETTRE D'ITALIE

A LA CONSTRUCTION MODERNE

*La première société d'architecture en Italie.*

*Le pensionnat de Rome. — Le diplôme d'architecte.*

(Voyez page 54.)

Vous voyez donc que les pensionnaires d'Italie sont plus libres que ceux de la villa qui siège aux bords du Pincio, de cette villa Médicis où la libre parole de Galilée tonna le fameux : *E pur si muove!* Toutefois, nous ne comprenons pas, chez nous, la raison pour laquelle nos jeunes architectes seraient forcés de se fixer à Rome même pendant trois années, dès que l'Italie, dans toutes ses villes et presque dans les moindres bourgades, est ornée de monuments artistiques. Pourquoi obliger nos jeunes architectes à dessiner pour la millième fois le chapiteau du Panthéon ou la restauration du Forum et du théâtre d'Ostie? — Mais il y a Bramante, il y a Raphaël à Rome, il y a Michel-Ange!...

Et Venise et Florence, n'ont-elles pas des monuments exquis de la Renaissance? Venise, pour l'architecture, est plus importante que Rome; et Florence, pour la sculpture serait, peut-être, d'un séjour plus fructueux que Rome. Donatello, Ghiberti, Luca Della-Robbia, Michel-Ange, il faut les voir à Florence...

Nous disons aux partisans du pensionnat de Rome : Vous avez rétabli ces prix pour assurer à de jeunes artistes le moyen de se perfectionner; — eh bien, laissez-les se fixer où bon leur semble et chercher leur bien où ils le trouvent. Cette liberté aurait le double avantage de laisser libre carrière aux dispositions individuelles et de rompre une bonne fois cette croûte de continuité dans l'influence quelque peu

PRAGUE. — Pavillon métallurgique du prince de Hanau.



oppressive et forcée du « répertoire » romain. Car vous le savez bien — et en Italie nous en avons eu la preuve — les pensionnaires d'architecture, dans leurs études et dans les envois annuels, se ressemblent entre eux d'une façon autant terre à terre que funeste; et la cause de ces perpétuelles « rencontres », c'est l'antiquité classique. Cela seul, à mon sens, devrait faire réfléchir fort sérieusement ceux qui ont la responsabilité de ces pensionnats qui devraient mûrir les facultés personnelles des jeunes artistes et non pas les déprimer avec des engouements excessifs et routiniers.

Ce qui arrive pour les architectes arrive aussi pour les sculpteurs et les peintres. Michel-Ange et Raphaël ouvrent un chemin plein de périls à Rome; car ici la place de ces deux maîtres est tellement grande que le reste disparaît autour d'eux. Les jeunes gens sont subjugués par cette prépondérance qui peut se traduire en une influence terrible; je veux dire en une admiration exclusive, au grand dommage de leur propre personnalité. Les jeunes ont besoin de changer, car l'imagination vit et se féconde dans la variété. C'est fort aimable le Raphaël, c'est sublime, le Michel-Ange; c'est fin et charmant le Bramante; mais l'art en Italie ne finit pas avec Raphaël, avec Michel-Ange et avec Bramante. Les villes italiennes, dans leur architecture surtout, dans la peinture et sculpture, ont presque chacune une physionomie à soi. Brunelleschi n'est pas Bramante, mais c'est Brunelleschi; comme les Lombardi de Venise sont les architectes fort aimables que nous connaissons. Titien et le Véronèse ne sont ni Raphaël ni Michel-Ange, mais ils sont bien Titien et le Véronèse — le majestueux Véronèse! — Laissez donc aux

PRAGUE. — Cabaret de Melnick.



pensionnaires la faculté de *choisir* et ne forcez point le talent avec de vieilles conventions — fort respectables, d'ailleurs, dès qu'elles ne visent point à l'exclusivisme qui, en art, est la source de l'immobilité.

Ainsi, en Italie, on a trouvé fort bon ce correctif au domicile forcé de Rome, qui consiste à donner aux jeunes pensionnaires la faculté de quitter la capitale chaque année pendant trois mois (s'il est possible, dit le règlement, les trois mois d'été, — est-ce une ironie?) et de se fixer un an dans un pays étranger. On a trouvé fort bon ce correctif, car, au moins, il nous pousse vers cette voie d'émancipation absolue dans laquelle — avec les précautions nécessaires — nous voudrions voir dirigés nos nouveaux pensionnaires. Quoi qu'il en soit, nous aurons prochainement les examens pour le pensionnat. Cet examen consiste dans une composition *ex tempore* à exécuter dans les dix heures d'un seul jour. On pourrait faire quelque réserve sur ce genre d'examen, bon pour les improvisateurs qui peuvent être aussi d'assez méchants artistes. Mais je ne dois pas entrer davantage en des questions générales dans cette lettre de simples renseignements.

Les candidats à la pension de Rome ne doivent pas avoir dépassé leur vingt-sixième année, et le jugement du « concours » est rendu par les professeurs de l'un des instituts des beaux-arts; — de celui qui, d'année en année, est le siège de l'examen. — A ce propos, on a remarqué qu'on pouvait bien admettre dans les jurys même des professeurs non officiels, afin d'éviter que le pensionnat gouvernemental de Rome ne devienne bientôt une grasse prébende (4,000 fr. par an) au

bénéfice des élèves diligents. Ce qui, à vrai dire, est encore possible dans quelques régions de l'Italie où des « académies » raisonnables sont prises pour des œuvres d'art dignes d'un — que dis-je ? — de deux prix de 4,000 francs; comme il est arrivé dernièrement dans l'exposition triennale de Bréra.

La question du diplôme !

L'Italie aussi a sa question du diplôme d'architecture, et une agitation dans ce sens se manifeste à l'état sporadique, comme le *choléra morbus*, çà et là dans notre péninsule. Toutefois, si on voulait chercher un centre à cette agitation, on devrait se tourner du côté de Florence, car, en général, ce sont les jeunes architectes florentins qui ont la plus grande tendresse pour le diplôme.

La patrie de Machiavel peut avoir de ces engouements.

— Mon Dieu, disent-ils, nous sommes des gens positifs, nous architectes des académies des beaux-arts; nous sommes de force à faire de l'architecture, et la loi ne nous donne cependant pas la faculté de nous servir à notre aise de notre savoir acquis, bien entendu, dans un institut de l'État. A quoi bon savoir l'architecture dans ces conditions-là ! Il nous faut le diplôme, ... c'est le diplôme qu'il nous faut. (Ceci semble un refrain d'une chanson boulangiste.)

Une fois, donc, plusieurs jeunes architectes florentins ont demandé au Ministère le diplôme ou, à mieux dire, ont cherché à être juridiquement reconnus dans leurs droits.

— Quels droits? Instituez des examens, et dès que vous serez à la hauteur des connaissances scientifiques de MM. les ingénieurs, alors vous serez... architectes.

L'année passée, lors de l'exposition architectonique de Turin, à Milan, quelqu'un s'intéressa assez vivement à la question du diplôme et aurait voulu faire instituer le « titre » au moyen d'un congrès à tenir à Turin parmi les « prétendants ». L'idée, — Dieu merci! — n'eut pas de suite. Une autre fois (mais cette fois c'est un souvenir personnel, et le moi est haïssable) — une autre fois, les agitateurs florentins auraient voulu attirer votre très respectueux serviteur dans l'orbite du diplôme, et on lui fit l'honneur d'une visite dans ce but.

M'intéresser au diplôme! oui; mais dans le sens contraire à ce qu'on me demandait.

— Vous aimez, disais-je, le diplôme? Mais est-ce que, si vous ne l'aimez pas, la situation ne serait pas exactement la même?

— Certes, non! car, sans diplôme, nous ne pouvons pas travailler; on nous considère partout comme des « refusés »...

— Des refusés?... En premier lieu, il n'est pas toujours vrai que vous soyez traités comme tels. Alvino et De-Fabris ont pu exercer librement leur profession d'architecte; et Sacconi va continuer le monument à Victor-Emmanuel à Rome, et Franco le dôme de Lonigo! Puis, si vous vous unissiez pour repousser tout diplôme, les choses n'iraient peut-être pas aussi mal que vous le pensez.

(A suivre.)

Alfredo MELANI.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 1<sup>re</sup> classe; jugement du 15 octobre. — Projets rendus: UNE VILLA DANS UNE ÎLE. — Esquisse: UNE TERRASSE.

Nous sommes, il faut l'avouer, bien en retard avec nos jeunes amis de l'École; avec ceux-là surtout, tenaces en leur courage et qui, le 4 août dernier, montaient en loges pour un rendu de deux mois au lieu de prendre le chemin de fer pour un voyage circulaire.

Nous allons donc tâcher, mettant les bouchées doubles, de nous remettre au courant.

*Une villa dans une île;*

Était-il un titre plus affriolant à mettre en tête d'un programme de vacances? Cela ferait venir l'eau à la bouche des plus impénitents flâneurs, « charretiers » incorrigibles qui ne commencent à bûcher leur projet qu'à huit jours du rendu, comptant sur les nuits de la fin et le dévouement de leurs « nègres ».

Cette île, dont le programme donnait — heureuse innovation — le plan *topographique* avec le profil longitudinal des accidents de terrain, cette île aurait été située au milieu d'un grand lac, sous un climat méridional tempéré.

En ce milieu paradisiaque, le corps de logis placé vers la partie occidentale de l'île aurait compris, au premier étage, *grand salon, salons secondaires, salle de bal, chapelle, salle de billard, salle de bains*, de cinq à six *chambres*, avec cabinets de toilette, *antichambre, grand escalier, escalier de service, une loge ou portique*, etc.

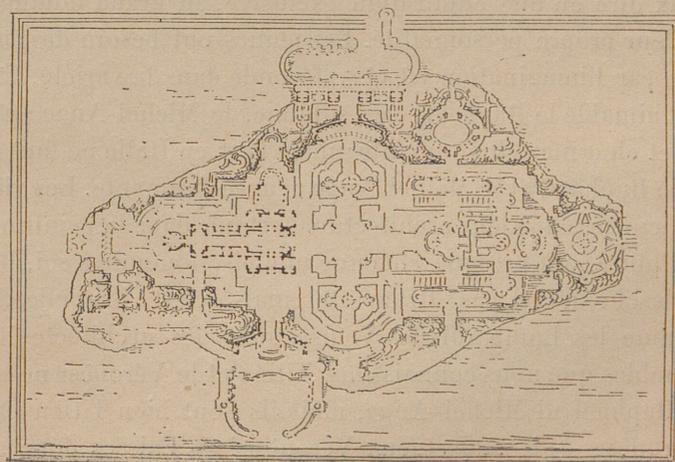
Une galerie de sculpture aurait été reliée aux appartements ou isolée dans les jardins.

Au rez-de-chaussée devaient être les *vestibules*, départs d'*escalier* et toutes dépendances, telles que *cuisines, offices, celliers, bûchers, magasins*, etc., etc.

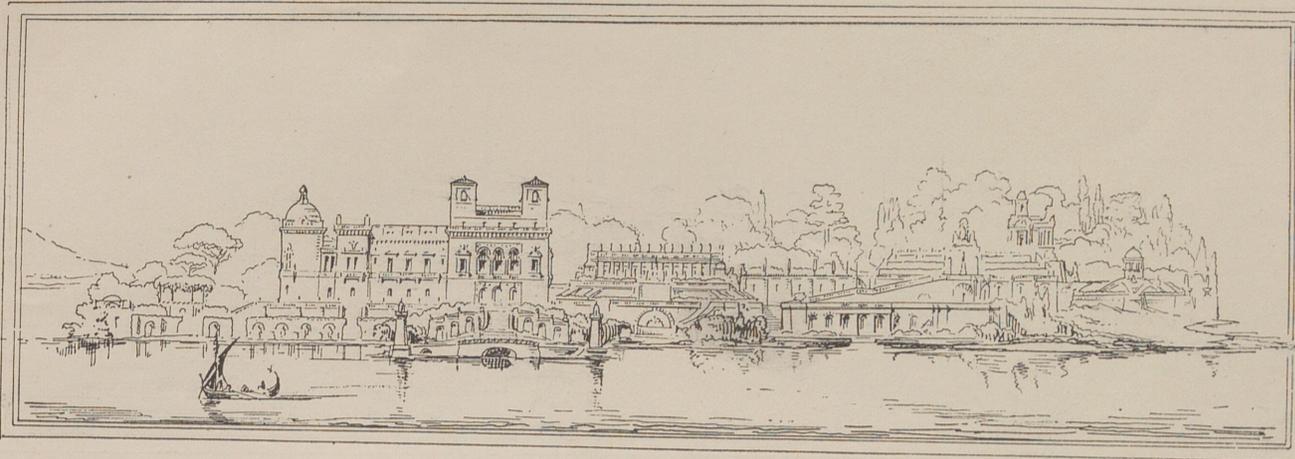
A proximité du corps de logis aurait été situé un petit *port* ou débarcadère donnant accès à l'habitation. Un autre port aurait été pratiqué dans la plage pour les bateaux de pêcheurs et les gondoles.

*Pêcheurs* et *gondoliers* devaient avoir leurs logements disposés dans le voisinage; ces cottages devaient être réunis par des portiques servant d'abri pour la réparation des gondoles et des filets.

Projet de M. Chiffot.



UNE VILLA DANS UNE ILE. — Projet de M. Chiffot.



Les ports pouvaient être fermés par des jetées.

Les pentes des monticules indiqués au plan de l'île et au profil ci-joint auraient été régularisées par des murs de terrasse en retraite les uns au-dessus des autres et revêtus d'espaliers qu'auraient garnis des orangers et des citronniers plantés en pleine terre. Aux terrasses susdites auraient donné accès des perrons de diverses formes.

Le climat de l'île exigeant l'abri des orangers et des citronniers durant l'hiver, ces plants auraient été préservés des vents froids au moyen d'*orangeries mobiles* construites en menuiserie vitrée, ainsi que cela se pratique dans le centre et le nord de l'Italie. On devait, en conséquence, ménager, sous les terrasses et au rez-de-chaussée des bâtiments, des magasins de remise pour y déposer, durant la belle saison, ces constructions démontables.

Des réservoirs devaient, placés « au sommet de hautes tours », recevoir l'eau élevée par des machines hydrauliques, en alimenter les fontaines et les divers services de l'habitation.

Outre les terrasses et les rampes, des *serres* pour les plantes exotiques, une *glacière*, des *grottes*, des *effets d'eau*, des statues, des vases et « tout ce que la végétation offre de plus séduisant » devaient concourir à l'ornementation des jardins.

On devait, pour les esquisses, donner le plan général, la coupe et l'élévation du côté méridional (côté de la plage) suivant le plan et le profil annexés au programme, à 0<sup>m</sup>001 pour mètre. Le plan des bâtiments devait être pris au premier étage. Au rendu, qui avait lieu le 10 octobre, on devait donner le plan et la coupe à 0,0025 par mètre et l'élévation au double.

N'était-ce pas un paradis à la fois terrestre et maritime qu'avaient à imaginer les architectes de première classe ? N'était-ce point du « nanan », cet avant-goût des splendeurs d'un programme de Grand Prix ? Quoi de plus excitant pour cette verve endiablée de la jeunesse que ce cadre verdoyant, ce miroir tranquille, ce lac sur les eaux duquel glisseraient le soir les embarcations pavoisées, illuminées ?

« Un soir, t'en souviens tu?... » etc.

Aussi bien, la villa dans une île est devenue, en passant par les mains de ces futurs bâtisseurs qui, pour le moment, ne doutent encore de rien — heureuse insouciance ! — la villa est devenue un palais merveilleux des contes de fée. Les

pêcheurs et les gondoliers eux-mêmes auraient habité chacun un casino à l'italienne ; et ces villettes élégantes, réunies par des portiques marmoréens, auraient bien valu les douze pavillons des signes du zodiaque que le roi-soleil prêtait à ses courtisans intimes lors de ses séjours à Marly. Encore, ces derniers pavillons n'étaient-ils réunis que par des treilles ou portiques de verdure.

Les ports de l'île, armés de phares, auraient pu contenir des flottilles ; les chapelles des villas étaient des cathédrales de Marseille ou des églises du boulevard Malesherbes. Les chutes d'eau rivalisaient avec celles de Saint-Cloud, de Versailles, de l'ancien Marly ou de l'ancien Sceaux.

Une débauche de rampes et d'escaliers ; une avalanche de terrasses ; une orgie de grottes et de portiques ; des temples et des calvaires ; des hippodromes et des musées : il y avait là toutes les herbes de la Saint-Jean, tous les monuments de l'univers réunis dans un îlot.

Bref, c'était superbe. — « .. patant ! mon cher » disaient les nouveaux dans leur admiration.

Il n'est tel que les jeunes pour être si prodigues d'imagination. Mais les anciens qui composent le jury scolaire sont plus froids ; ils ont perdu quelques illusions avec la couleur primitive de quelques cheveux ; et ils ne s'emballent plus sur un programme d'école. Ils ont cru devoir refuser toute première médaille, jugeant probablement les villas de ces îles par trop hyperboliques. Mais pour ne pas décourager les efforts, le goût et les facultés imaginatives des concurrents, pour ne pas trop refroidir le sens pittoresque et la foi idéale de messieurs de 1<sup>re</sup> classe, ledit jury a accordé des secondes médailles aux auteurs des projets les mieux étudiés et rendus avec le brio admissible en pareil cas.

La villa de M. Chiffot était un grand palais dans cette île de médiocre grandeur. Le prince qui l'aurait habité, avec une nombreuse suite, y aurait pu déployer un faste à la Louis XIV : des vestibules et des galeries somptueuses, mais éclairées par en haut ; des loges et des portiques ; de grands et de médiocres salons ; puis des terrasses et des belvédères ; des pavillons, des treilles et des grottes ; des rampes et des escaliers comme à l'Orangerie de Versailles ; des temples et des musées ; des ports garnis de jetées et de phares, etc., etc. Il y avait là à boire et à manger ; de quoi faire au moins une demi-douzaine de villas somptueuses, avec les plus magnifiques accessoires. Et tout cela s'arrangeant assez bien en

UNE VILLA DANS UNE ILE. — Projet de M. Michelet.

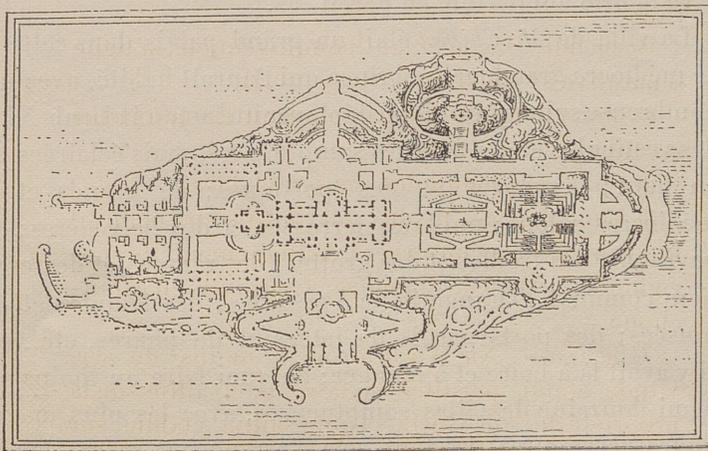


plan et suffisamment pittoresque en élévation, quoique grandement majestueux. C'était une villa d'empereur renouvelée de l'antiquité romaine.

Une seconde médaille a été justement attribuée à ce bouquet de villas, à ce feu d'artifice pittoresque et monumental.

M. Michelet, tout en traitant princièrement, lui aussi, le logis à l'italienne dont il meublait l'île supposée du programme, accompagnait ce bâtiment aux toits plats, à la terrasse et aux belvédères rappelant la silhouette des villas de la Renaissance italienne, d'une chapelle ou plutôt d'une église — genre Saint-Augustin de Paris — dont le moindre défaut était d'appartenir à toute autre famille que celle de la villa en question. Quant à l'édifice funéraire surmontant un tumulus pyramidal et qui s'élevait à une extrémité de l'île, ce genre de fabrique aurait ajouté fort peu de gaieté à l'ensemble de la composition. La cascade en gradins établie sur un versant de l'île, et descendant à la rive, eût été — pour les navigateurs passant à portée de vue — un spectacle intéressant; mais n'eût point été visible aux habitants de l'île. Supposez, à Saint-Cloud, une cascade qui aboutirait à la Seine; il aurait fallu créer, dès Louis XIV, des compagnies de bateaux-hirondelles pour qu'au moins la vue de ces beautés mal placées profitât à quelques-uns. Au contraire, dans les plans bien étudiés des anciens parcs dits à la française, les grands effets d'eau sont situés sur l'axe d'une façade de l'habitation afin de former le point de vue de ce côté. Ce n'est pas pour les passants qu'on prodigue les dépenses d'argent et de goût, mais bien pour les maîtres du lieu ou leurs invités.

Projet de M. Michelet.



Quoique n'ayant donné lieu à aucune esquisse remarquable — sans doute parce que les vacances battaient leur plein au 1<sup>er</sup> septembre — le programme de première classe donné en ce jour, *Une terrasse*, méritait d'être recueilli ici pour les amateurs. On supposait un plateau élevé de 25 mètres au-dessus d'une esplanade longeant une rivière, mais séparée de celle-ci par un quai élevé de 5 mètres au-dessus du niveau ordinaire des eaux. La berge établie au bas du quai devait servir au débarquement des promeneurs. Des rampes et des degrés de communication auraient donné accès de la berge au quai et de l'esplanade au plateau susdit.

Des paliers, lieux de repos intermédiaires, les uns couverts, les autres découverts, auraient été disposés entre les montées. Puis, placées de façon à ne point nuire à l'effet des lignes d'architecture, des plantations auraient, au contraire, fait valoir, par le contraste des formes et de la couleur, les parties construites, et auraient complété l'effet général de la composition.

C'était là comme un morceau, un détail du projet à rendre en première classe; comme une parcelle de l'île enchantée. Encore un régal pour les habiles. Ceux-ci étaient probablement à l'ouverture d'une chasse quelconque et n'ont point cherché à attraper là-dessus des médailles. Mais ils sauront bien se rattraper; et nous le verrons bientôt au rendu du *Collège de France* (esquisse du 6 octobre dernier), dont nous donnerons prochainement le programme. UN ANCIEN.

## HOTEL, AVENUE D'ÉNA, A PARIS

PLANCHES 14 ET 15

Cet hôtel, construit par M. Louis Parent pour M. le marquis de M..., présente un plan très original. Une cour ovale autour de laquelle sont groupés les pièces principales, sert de motif de décoration intérieure. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Estimation de propriété. — Expertise.*

Un de mes clients, propriétaire d'un grand terrain, l'a loué pour vingt années en donnant au locataire la faculté d'élever

des constructions à sa guise jusqu'à concurrence d'une dépense de 100,000 francs et s'obligeant à reprendre les constructions à l'expiration du bail et à dire d'experts dans l'état où se trouveraient ces constructions.

À cette époque (fin de bail), l'architecte du locataire a produit un état estimatif des constructions; cet état, qui s'élevait à 98,482 fr. 08, a été réglé par moi à 23,500 francs; nous avons offert de vive voix 40,000 francs; refus, et de là accord impossible et nomination d'un expert au référé.

L'expert; nommé nous a réunis trois fois sur place puis une tentative de conciliation n'ayant pas réussi, l'expert a fait procéder par son vérificateur à un métré général des constructions; ce dernier a opéré entièrement seul et n'a voulu ni de notre aide, ni de notre présence.

Le résultat a été: un état estimatif, état que jusqu'alors nous n'avons pu voir et sur lequel est basé le rapport de l'expert; il fixe à la somme de 58,500 francs environ la valeur des constructions; c'est bien trop cher à mon avis.

Je prie le comité de prendre la peine de lire et le rapport d'expert et le Dire que j'ai fourni à l'expertise.

Toutes les énonciations de ce Dire sont vraies et ne contiennent pas d'exagérations.

Je soutiens aussi qu'au contraire le travail de l'expert fourmille d'erreurs.

L'affaire en cet état va être plaidée. Notre avocat dit l'affaire perdue, affirmant que le tribunal entérinera le rapport en passant par-dessus toutes les observations que nous pourrions présenter.

Que faire? que dire en pareille occurrence?

Réponse. — En matière d'expertise toutes les opérations doivent être faites contradictoirement; l'assistance des parties aux opérations est une formalité substantielle. (Paris, 18 juill. 1870. D. 71, 2. 14; Caen, 22 avr. 1874. D. 76. 3. 229; Cass., Bull. 5 fév. 1879. Fivel et Richarme; Cass., 23 août 1881. S. 82. 1.317).

Il a été décidé que la présence des parties n'était pas nécessaire lorsqu'il s'agissait d'opérations absolument techniques et qu'il suffisait que les parties soient mises à même plus tard, par le détail contenu dans le rapport des experts, d'exercer leur droit de contrôle et de critique aussi utilement que si la visite avait eu lieu en leur présence. (Cass., C. déc. 1868. S. 69. 153).

Dans l'espèce qui nous est soumise, de nombreuses erreurs ont été commises dans le rapport de l'expert, et ces erreurs proviennent, les unes de l'absence de sondes, les autres d'examen insuffisants en dehors de la présence des parties qui eussent appelé l'attention de l'expert sur certains faits importants qui lui ont échappé; — dans l'espèce qui nous est soumise, disons-nous, le tribunal ne peut trouver dans le rapport de l'expert les éléments d'une juste appréciation, d'abord parce que les formalités essentielles de l'expertise n'ont pas été observées: l'appel des parties aux opérations de constat; ensuite, si l'on admet avec la Cour de cassation que l'expert pouvait procéder en dehors de la présence des parties, parce que la critique n'a pu se produire, les détails du rapport n'ayant été connus du défendeur que le jour où ce rapport a été déposé, c'est-à-dire qu'au moment où les observations critiques ne pouvaient avoir d'effet sur les conclusions de l'expert, qu'il s'agisse d'erreur de fait ou d'appréciation.

Les erreurs d'appréciation frappent surtout dans le rapport: ainsi l'énonciation de 125 francs le mètre superficiel de construction donné comme valeur de tout repos est entachée

d'exagération; pour tout constructeur il ne saurait y avoir de doute sur ce point, et nous devons dire qu'en construction neuve, le bâtiment édifié dans l'espèce n'atteindrait certainement pas aujourd'hui, en raison des rabais consentis sur les séries de prix, la somme de 60 francs le mètre superficiel. Or l'expert reconnaît que la plus grande partie de la construction a été faite en matériaux vieux; il reconnaît en outre que certains points sont en mauvais état et, malgré ces considérations défavorables, il déclare qu'il apprécierait la construction à 50 francs le mètre superficiel s'il croyait devoir faire une estimation dans ce sens; évidemment il y a encore là une exagération qui ne saurait être sérieusement contestée.

Enfin l'expert ne parle ni des malfaçons ni des vices qui existent dans le bâtiment. A-t-il reconnu ces vices? Lui ont-ils échappé? Autant de questions non élucidées.

Si le défendeur avait été appelé, il les auraient signalés; mais son droit de défense n'a pas existé parce que l'expert ne l'a ni appelé pendant ces constatations, ni informé de ces constatations avant le dépôt de son rapport. Comment, dans ces termes, un tribunal pourrait-il, sans violer les lois de la plus simple équité, entériner le rapport de l'expert?

Nous professons une trop grande confiance pour tous nos confrères inscrits au tableau des experts pour élever une suspicion, de quelque nature qu'elle soit; cependant nous croyons que, dans l'espèce, il y a eu examens insuffisants et violation des droits de la défense, et nous pensons que la meilleure solution serait celle du renvoi de l'affaire devant le même expert pour complément de rapport et rectifications. S'il y a une erreur, l'expert le dira sincèrement, nous n'en doutons pas un seul instant.

#### Contiguïté — Saillies sur le voisin.

Mon client A... a fait construire, il y a une vingtaine d'années, une maison et a établi le parement extérieur d'un galbe juste sur la limite séparative de sa propriété. Par suite d'un usage établi depuis fort longtemps, il avait le droit de prendre 0<sup>m</sup>20 sur le terrain du voisin, il ne l'a pas fait; il a réservé cet espace de 0<sup>m</sup>20 pour la saillie de la corniche; de plus, il a établi un conduit de descente des eaux au point X, qui se branche sur un conduit en fonte établi par lui le long du galbe, sur les 0<sup>m</sup>20 qu'il avait le droit de prendre; ce conduit jette les eaux dans le ruisseau de la rue.

Dernièrement il a fait édifier un petit bâtiment en Y dont les eaux se jettent dans ce conduit. Aujourd'hui le terrain a changé de propriétaire, et on demande l'achat de la mitoyenneté et l'enlèvement des tuyaux.

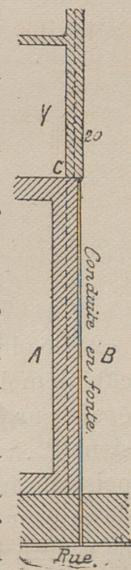
De ce fait, B... achetant la mitoyenneté, la ligne séparative se trouvera portée en C D.

1° Mon client est-il dans son droit de maintenir ses tuyaux?

2° S'il s'est produit des cas semblables?

3° Comment ces tuyaux devront-ils être établis? Peuvent-ils être conservés? Actuellement ils sont en fonte, de 0<sup>m</sup>10 de diamètre, avec joints en caoutchouc.

Réponse. — Nul n'a le droit, à moins de servitude établie par titre, de faire une saillie sur la propriété de son voisin. Toute saillie établie sur le voisin est en contravention avec la loi, parti-

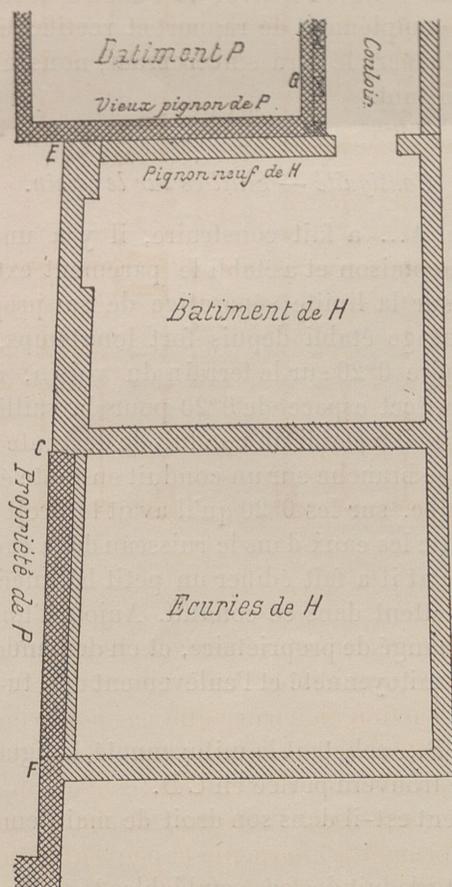


culièrement avec les articles 552 et suivants du Code civil. L'usage ne saurait être invoqué dans l'espèce, alors que la loi règle les relations du voisinage.

En conséquence, le client de notre correspondant ne peut maintenir son chéneau, et l'écoulement des eaux devra se faire par sa propriété; et si la corniche fait saillie sur le voisin, le voisin a encore le droit de faire disparaître cette corniche au cas où elle gênerait.

Contiguïté. — Pans de bois

Le sieur P... est propriétaire d'un mur mitoyen avec le sieur H...; ce mur est en bauge et a une épaisseur de 0<sup>m</sup>45, il est couvert en ardoises, à deux égouts avec faitage en zinc. H... a fait démolir une partie de ce mur, du point C au point D (voir le croquis ci-joint), pour faire une ligne droite de C en E, en maçonnerie de cailloux hourdée en mortier de chaux hydraulique; cette dite partie de mur neuf faite est devenue mitoyenne dans toute sa hauteur et largeur avec le sieur P... d'après convention spéciale faite sur timbre et enregistrée, quoique ce soit H... qui l'ait fait construire entièrement à ses frais. Maintenant, à la hauteur du premier étage, le sieur H... a fait renforcement ou vide dans ce mur pour faire un placard de 0<sup>m</sup>20 d'épaisseur. Le mur neuf ayant 0<sup>m</sup>40, il se trouve que, s'il plaît à son tour au sieur P... d'en faire autant de son côté, il ne restera plus rien, l'épaisseur du mur étant mangée.



2° De plus, du point C au point F, le sieur H... a fait de son côté démolir le parement du mur mitoyen en bauge sur une épaisseur de 0<sup>m</sup>11, et ce sans aucun avertissement envers le sieur P...; ce qui fait qu'il reste au mur de bauge 0<sup>m</sup>34 d'épaisseur au lieu de 0<sup>m</sup>45; il a également enlevé la couverture de ce mur pour pouvoir passer sa largeur de 0<sup>m</sup>11, et au lieu de refaire la couverture à égout du côté du sieur P..., en

ardoises et zinc comme précédemment, il a fait mettre de la vieille tuile avec solins en mortier ordinaire de chaux et sable.

3° Le mur G est au sieur P... dans son entier.

4° Le sieur H... avait-il le droit d'adosser un petit appentis sur le mur C qui est en pans de bois et de faire l'enduit et le lattis pour en faire un couloir de son côté? Il reste à savoir :

2° Si le sieur H... avait le droit de faire le vide dans le mur mitoyen ;

3° S'il devait affaiblir le mur en bauge commun et refaire une largeur de 0<sup>m</sup>11 accolée à ce mur et de beaucoup en surélévation ;

4° S'il ne devait pas refaire l'égout du mur en ardoises et zinc ;

5° Si l'on peut l'empêcher d'adosser son couloir sur le mur du sieur P... ?

*Réponse.* — 1° L'un des voisins ne peut pratiquer, dans le corps d'un mur mitoyen, aucun enfoncement sans le consentement de l'autre, ou sans avoir, à son refus, fait régler par expert les moyens nécessaires pour que le nouvel ouvrage ne soit pas nuisible aux droits de l'autre (art. 662 Cod. civ.). Le placard est nuisible dans l'espèce aux droits du voisin; il réduit la séparation à une épaisseur insuffisante et constitue d'ailleurs une jouissance abusive de la copropriété indivise. H... peut donc être contraint à supprimer le placard.

2° Le dépècement du mur est un travail anormal interdit par les règles de la bonne construction et, d'ailleurs, prohibé par la loi (art. 662 précité). Si donc, dans l'espèce, le travail exécuté par H... a causé des dégradations dans le mur séparatif mitoyen, H... est responsable; il est aussi responsable de la couverture du mur et peut être contraint à remettre les choses en l'état primitif ou dans un état équivalent.

3° H..., a le droit de s'adosser au pans de bois, mais en acquérant la mitoyenneté dans les héberges de son appentis.

Le droit d'acquérir la mitoyenneté d'un pans de bois nous semble résulter des termes de l'article 661, car si le pans de bois n'est pas à proprement parler un mur, il ne faut pas perdre de vue le principe posé par le législateur, et admettre qu'il est possible d'é luder la loi en discutant subtilement sur la signification rigoureuse des mots. Le code contient le mot « mur » parce que ce sont généralement des murs qui constituent la séparation entre voisins; mais en employant ce mot le législateur a évidemment entendu désigner d'une manière générale la construction faisant séparation des propriétés, mur ou ouvrage équivalent. D'ailleurs le pans de bois est un ouvrage qui a été fort employé dans certaines régions, dans le Nord et dans l'Ouest notamment, et la mitoyenneté dans ces provinces s'applique tout aussi bien à la séparation des héritages construits en bois et maçonnerie qu'à celle de ceux construits complètement en maçonnerie.

*Le Secrétaire du Comité de jurisprudence,*  
Henri RAVON, architecte.

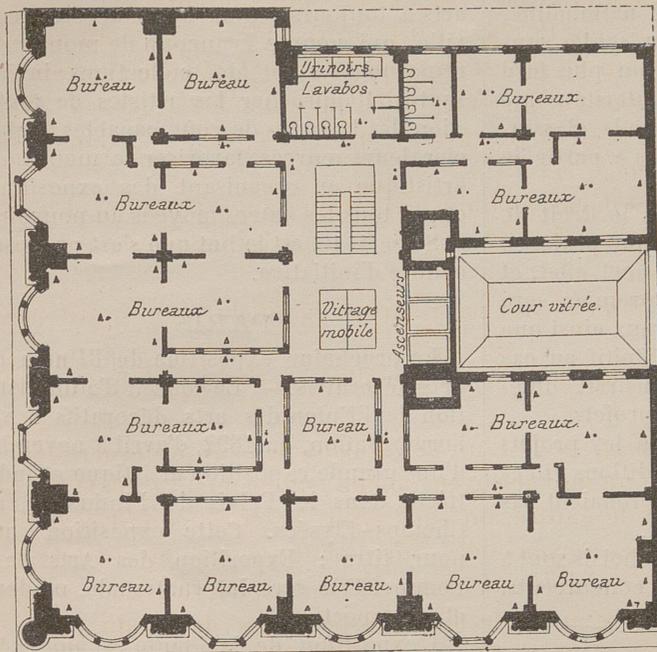
## LES HAUTES MAISONS AMÉRICAINES

(Voyez p. 69.)

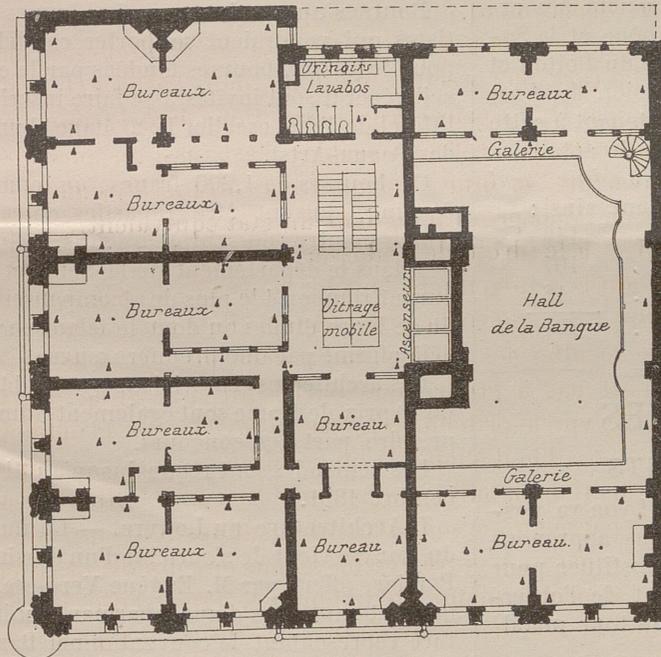
La construction dont nous avons parlé dans le précédent numéro est, comme nous l'avons dit, entièrement à l'épreuve du feu. L'on conçoit facilement que s'il fallait établir en maçonnerie tous les murs, ceux de faces et ceux de refend, la dépense serait énorme et la place perdue considérable. Qu'on

MAISON A PHILADELPHIE. — Architecte : M. W. Decker.

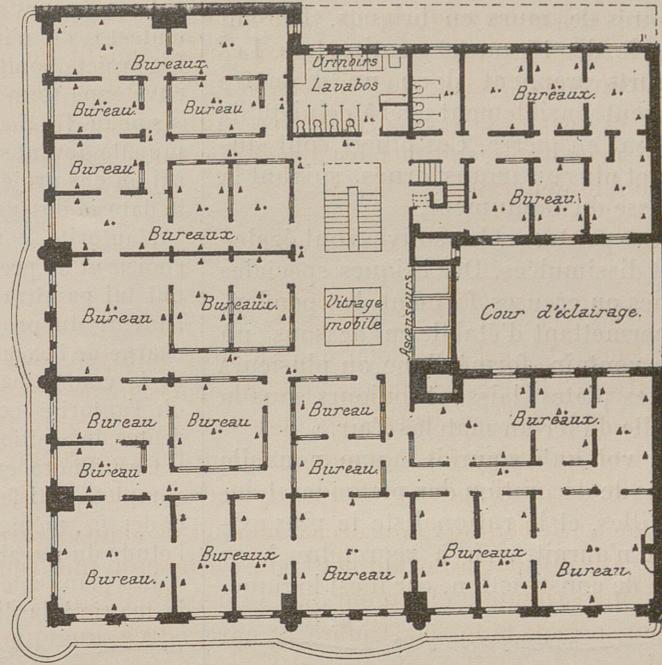
Du troisième au huitième étage.



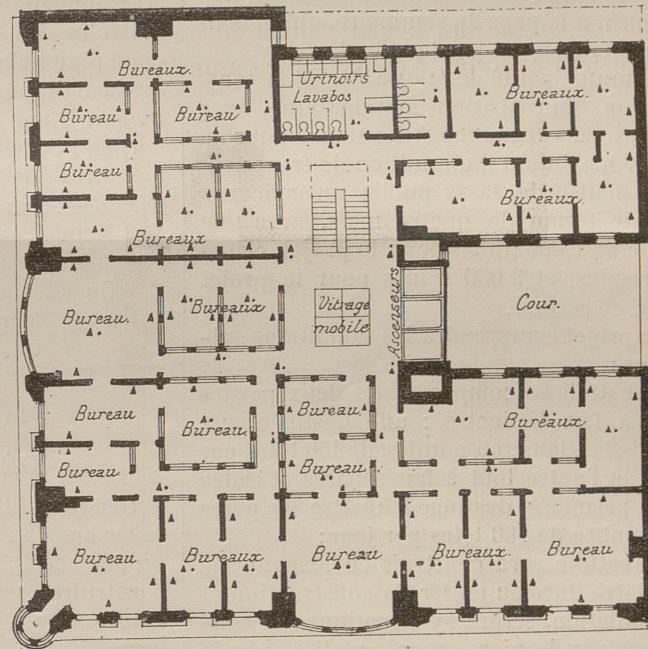
Deuxième étage.



Treizième étage.



Du neuvième au douzième étage.

Echelle de 0<sup>m</sup>0023 par mètre.

songe, en effet, aux épaisseurs de murailles nécessaires pour porter une maison de 60 mètres de hauteur.

Si nos lecteurs veulent s'en faire une idée, qu'ils se reportent à la page 286, de notre sixième année. Ils verront là tous les détails de structure d'une construction analogue, élevée à New-York, pour le journal *The World*; on y trouvera des épaisseurs de murs qui ne sont pas moindres de 3<sup>m</sup>40 à la base et qui offrent encore 0<sup>m</sup>80 à la cote de 60 mètres au-dessus du pavé.

Aussi le principe adopté ici est-il celui d'une enveloppe de maçonnerie, avec le minimum de murs intérieurs, le tout servant de maintien à une carcasse en pans de fer. On imagine facilement la puissance de ces pans de fer en jetant les yeux sur les plans et coupes que nous donnons. Ce sont, par moment, de véritables pièces de pont qui soutiennent les

planchers; quant aux caissons verticaux, ils offrent des dimensions dignes de la tour Eiffel.

Mais la construction en fer ne suffit pas pour constituer un édifice véritablement à l'épreuve du feu. On sait bien qu'en cas d'incendie du mobilier et des tentures d'un appartement, les pièces de fer exposées à l'action de la chaleur se dilatent, se tordent, déforment la charpente et peuvent même pousser au vide la muraille. Aussi les Américains ont-ils pour usage constant, dans leurs constructions métalliques, d'envelopper toutes les pièces de fer d'une gaine protectrice.

Un ingénieur, M. Germain, a décrit en ces termes, dans le *Génie civil*, le mode de protection adopté le plus généralement :

« Les Américains cachent complètement le fer dans des encaissements en brique, de manière que la flamme ne

puisse nulle part lécher l'ossature de la bâtisse.

« Les piliers en fer ou en fonte sont entourés de murs en briques, laissant un vide de 15 ou 20 centimètres. Les supports prennent donc un diamètre apparent sensiblement égal à celui qu'ils auraient en pierre. Ces piliers sont stucqués et plus ou moins ornés, suivant la richesse du monument.

« Les poutres et les solives sont également dissimulées. Des briques spéciales pleines ou creuses forment des pendentifs permettant d'établir en dessous un petit voutain, formé d'une ou plusieurs briques plates, laissant toujours sous la semelle du fer un matelas d'air. »

On voit qu'il y aurait là une nouvelle source de décoration des plafonds et des murailles, et le rationaliste le plus exigeant n'aurait rien à reprendre à ce mode de construction, car il est logique.

E. R.

## CONCOURS

### VILLE DE JASSY

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, à la page du sommaire, qu'un concours était ouvert par la ville de Jassy.

La municipalité de Jassy a décidé la construction d'un abattoir systématique, avec l'annexe d'un marché à bestiaux, pour la valeur maximum d'un million de francs.

La mairie de Jassy publie un concours dans le terme de quatre mois, avec une prime de 7,000 francs pour le projet classé le premier, et 3 000 francs pour le projet classé en second.

Le projet comprendra les conditions suivantes :

L'abattoir se composera de deux parties tout à fait distinctes : une destinée aux grands bestiaux, au nombre de 150 têtes par jour, et l'autre tout à fait séparée et isolée de la première, destinée à abattre les porcs au nombre de 100 têtes par jour;

L'abattoir sera construit en maçonnerie de pierre dure ou en fer; la construction et l'installation seront systématiques et conformes aux derniers progrès réalisés par la science; on prévoira le système de lavage automatique par irrigations continues; le sous-sol canalisé en règle; on prévoira tous les locaux nécessaires pour la classification, le choix, le lavage et la conservation des viandes, ainsi que l'enlèvement et le nettoyage des peaux, échaudoirs, brûloirs, pendoirs, dégraissoirs, boyauderie, etc., triperie et salles réfrigérantes.

En dehors de l'abattoir proprement dit et toutes les dépendances nécessaires, le projet comprendra aussi un marché aux bestiaux systématique, couvert et asphalté, avec des enclos pour toute espèce de bestiaux, qui comprendra 2,000 têtes;

Le projet complet de l'abattoir comprendra aussi la captation, la conduite et la distribution d'un cube d'eau sous la pression de 15 mètres, au quantum de 300 mètres cubes par jour, avec un réservoir pour ce cube, avec de fortes bouches d'eau dans

chaque compartiment, avec des canaux d'écoulement pour les eaux sales, débouchant dans un collecteur général.

Le concours s'ouvrira entre tous les architectes de n'importe quelle nationalité; les projets complets seront présentés sous enveloppe fermée et sigillée, au plus tard jusqu'au 15/27 mars 1892, l'autorité communale devant se prononcer sur la classification des projets six semaines à partir de la date ci dessus indiquée.

L'autorité communale aura le droit de choisir et de prendre dans chaque projet ce qui lui paraîtra plus propre à cet effet, et l'auteur du projet classé le premier sera chargé de l'exécution des travaux ainsi que de la confection du projet définitif au cas où l'autorité communale choisirait différentes dispositions des autres projets.

On prendra en considération les projets complets, satisfaisant aux conditions citées ci-dessus, même s'ils ne comprenaient pas l'étude du terrain sur les lieux.

Les plans cotés des terrains choisis sont à la mairie à la disposition des concurrents.

### CAISSE DE DÉFENSE MUTUELLE DES ARCHITECTES

Cette association a reçu l'adhésion de deux nouvelles Sociétés : la Société des architectes des Bouches-du-Rhône et la Société régionale des architectes du Poitou et de la Saintonge; plus l'adhésion de douze membres non résidents appartenant à cette dernière Société, ce qui porte le total des membres de l'association à deux cent soixante-et-onze, se décomposant ainsi :

Membres résidents . . .	446
Membres non-résidents. . .	407
Sociétés adhérentes. . .	18
Total. . . . .	271

## NOUVELLES

### DÉPARTEMENTS

Une tour Eiffel à Lyon. — Lyon va posséder aussi sa tour Eiffel. Nous apprenons qu'une société vient de se constituer pour construire, sur l'emplacement de l'observatoire Gay, à Fourvières, une tour métallique.

Cette tour, à laquelle on accédera au moyen d'un ascenseur à crémaillère, sera terminée par un campanile dans l'intérieur duquel on installera des appareils d'observation.

Le socle de cette tour, constitué par quatre pieds droits supportant une voûte d'arc, sera en pierre et supportera la partie métallique de l'ouvrage,

Les maçonneries, comprenant les fondations et le socle, seront confiées à MM. Paufigue frères, entrepreneurs à Lyon.

La partie métallique sera très probablement fournie par les établissements Eiffel, qui dressent en ce moment leur devis.

La Société ne demande aucune subvention à la Ville; elle recouvrera son capital au moyen d'un droit fixe de 1 franc, qu'elle réclamera à toute personne désireuse d'observer de ce point élevé le magnifique panorama de Lyon.

Société des Beaux-Arts de Béziers. — Un comité d'initiative, ayant pour but l'établissement d'une Société des Beaux-Arts, vient de se former à Béziers. La culture des arts a toujours été en honneur dans cette ville, qui compte beaucoup de monuments remarquables, et de collections intéressantes. Rapprocher les artistes de profession des hommes de goût, capables d'apprécier leurs œuvres, favoriser le mouvement artistique en organisant des expositions, et par tous les autres moyens au pouvoir de la Société, tel est le but que s'est proposé le comité d'initiative.

## PARIS

La prochaine exposition de l'Union des arts décoratifs. — Le conseil d'administration de l'Union des arts décoratifs a voté l'organisation, en 1892, d'avril à novembre, d'une grande exposition artistique et industrielle dans le Palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées. Cette exposition aura pour titre : Exposition des Arts de la Femme. Elle sera internationale, moderne et rétrospective.

L'exposition de la Plante est ajournée à 1894 et coïncidera avec l'inauguration du musée des arts décoratifs dans le nouveau palais du quai d'Orsay.

Bourses aux artistes. — Les jeunes artistes qui voudraient se porter candidats, pour 1892, aux bourses fondées par le conseil général sont invités à se faire inscrire à l'Hôtel de Ville, escalier D, 2<sup>e</sup> étage (bureau des Beaux-Arts).

Ces bourses de 1,200 francs, au nombre de cinq, doivent être réparties entre les jeunes peintres ou sculpteurs sans fortune, nés dans le département de la Seine et qui auront remporté le plus de récompenses à la fin de leurs études ou dont le talent se sera déjà affirmé par une première œuvre.

Les architectes et musiciens ayant obtenu un 2<sup>e</sup> prix de Rome sont également admis à prendre part à ce concours.

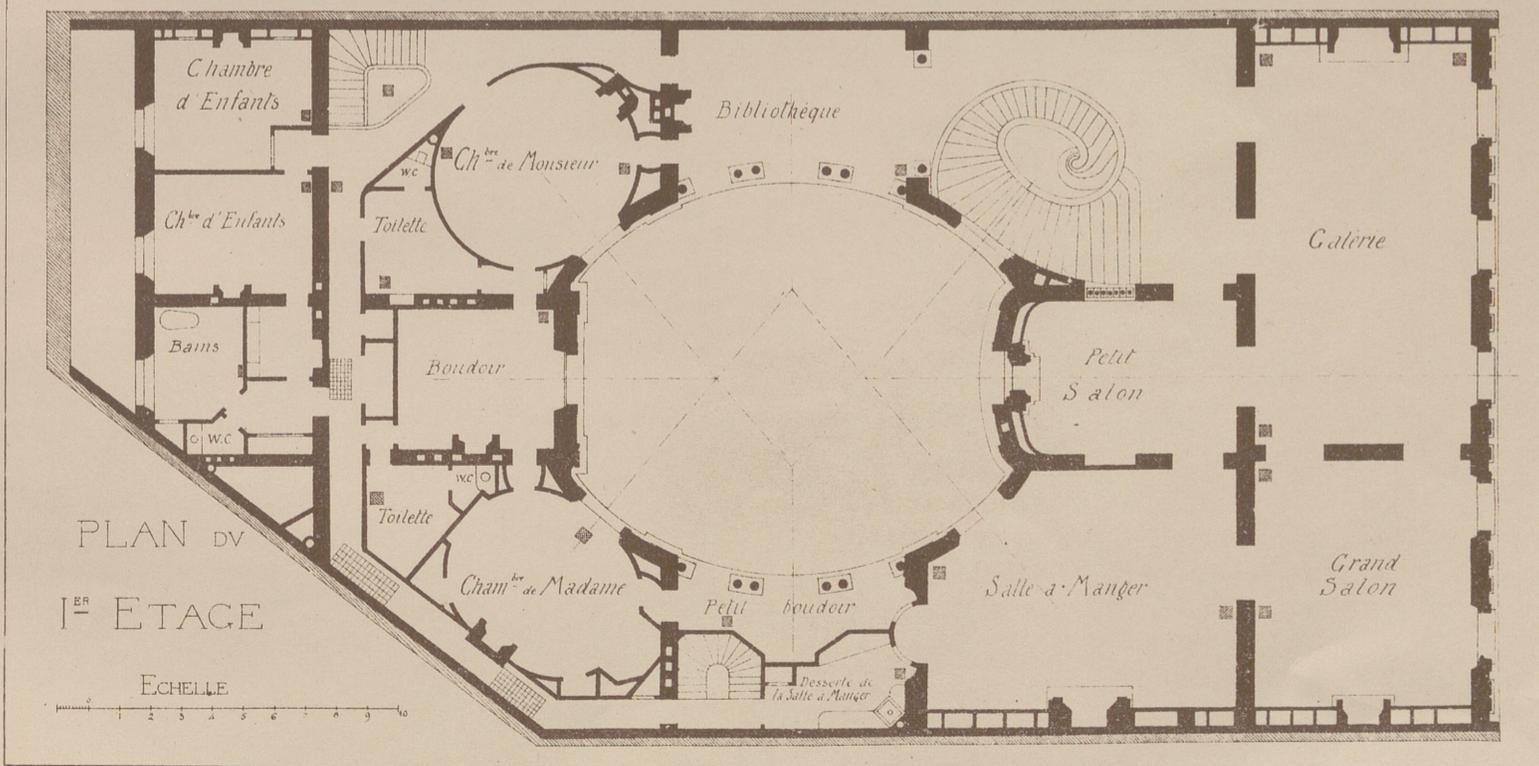
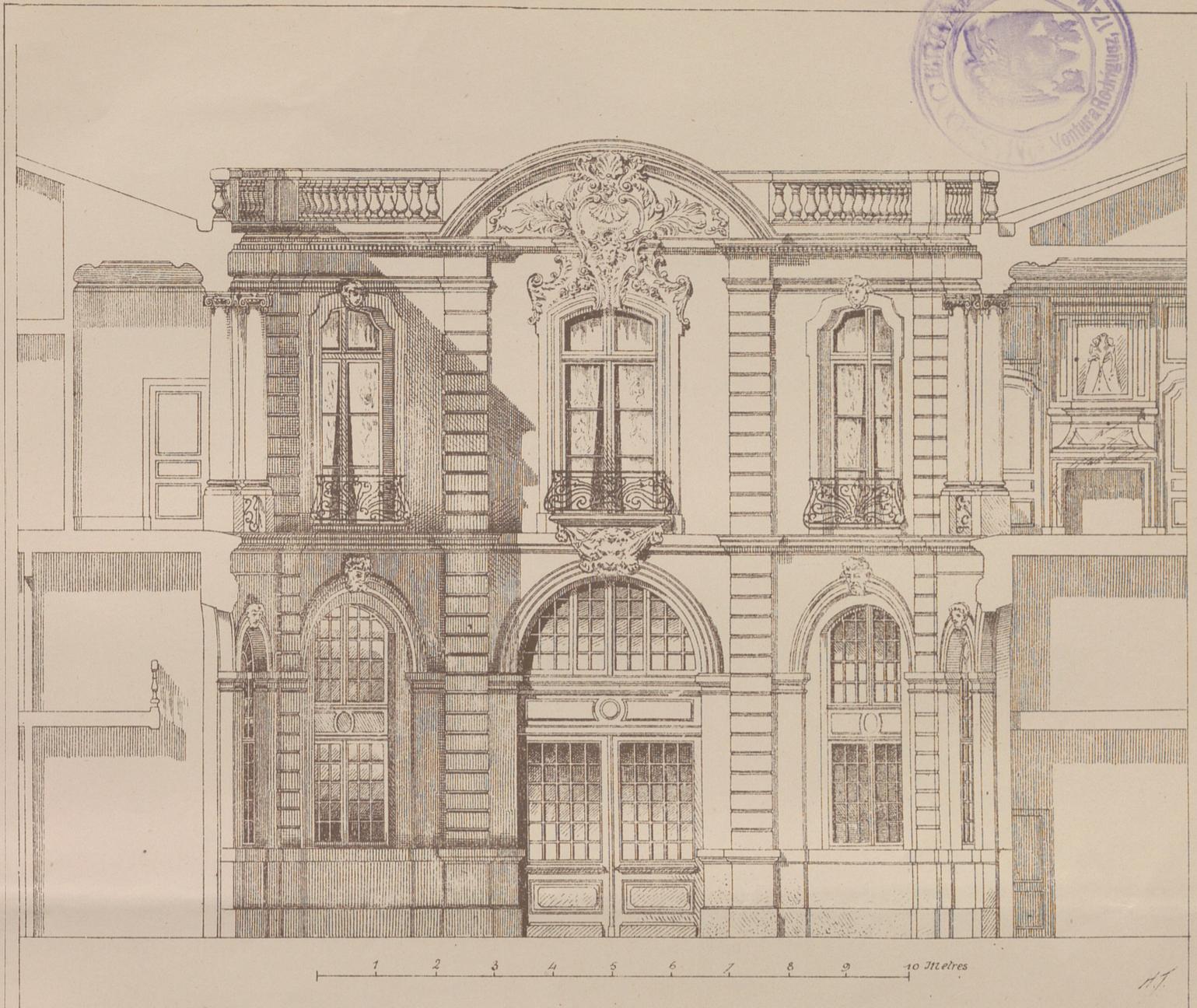
Les demandes sont reçues jusqu'au 31 décembre 1891.

L'Architecture au Louvre. — Le musée du Louvre vient de s'enrichir d'un dessin de Percier, offert par M. Eugène Verdière, en même temps que d'une charmante miniature représentant le conventionnel Barbaroux, offerte par son petit-fils, conseiller honoraire à la cour de Paris.

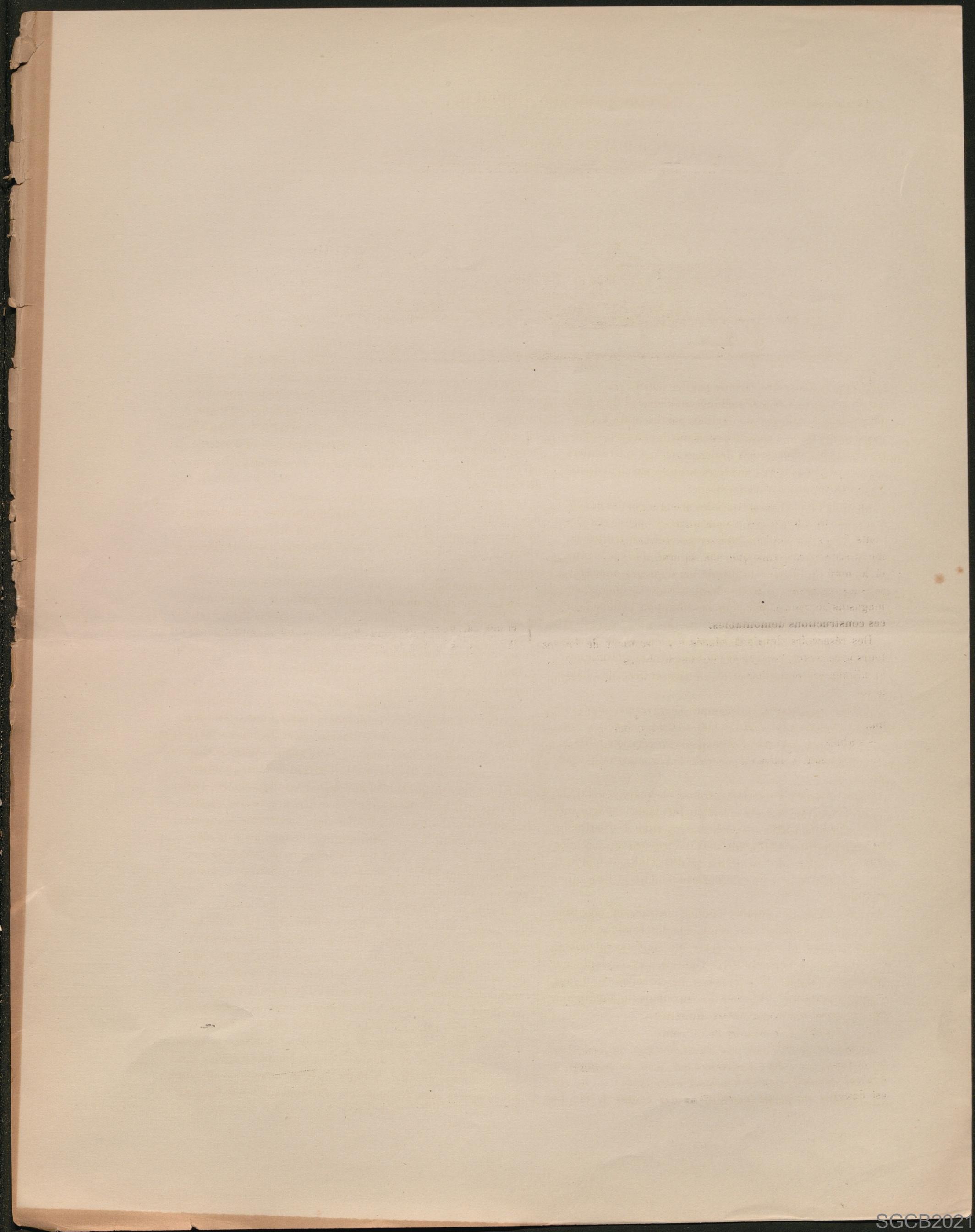
Le dessin de Percier, qui fut l'architecte de la Chapelle expiatoire, est un projet d'avenue. On suppose que c'est une des études présentées à l'empereur pour le tracé de l'avenue des Champs-Élysées.

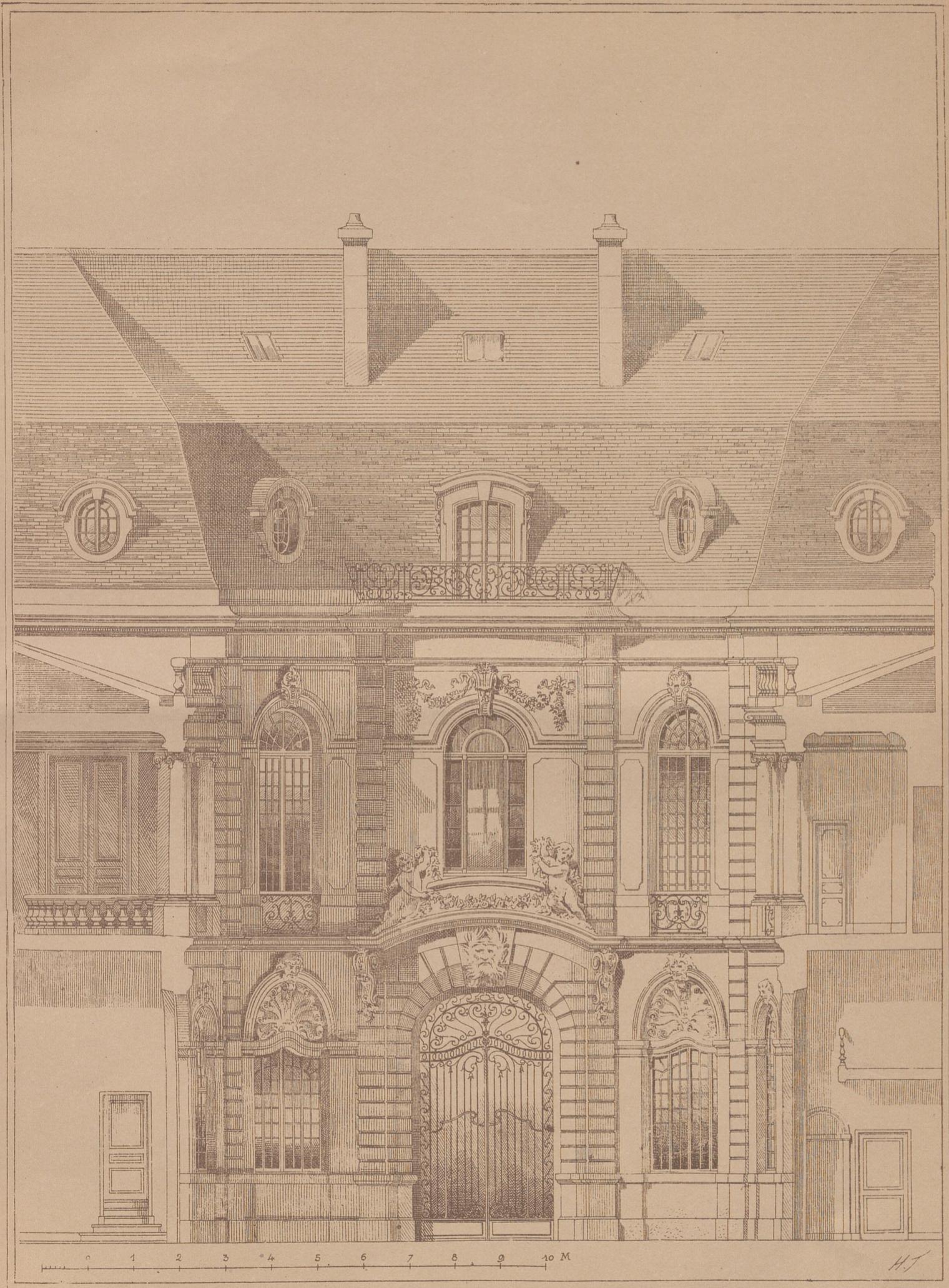
Quant au conventionnel, sa miniature, portant les mots *Henry pinxit*, nous le montre dans tout l'éclat de la jeunesse. L'œil noir est d'une vivacité singulière; le nez est droit et ferme; le menton rond et bombé, dit un caractère énergique et aventureux. La tête s'encadre dans une perruque poudrée, à marteaux; le buste s'enferme dans un frac bleu de ciel, à boutons d'acier ciselé, large, ouvert sur un jabot de fine dentelle.

Le Gérant : P. PLANAT.



HOTEL, AVENUE DE L'ALMA, A PARIS - ARCH. M. L. PARENT





HOTEL AVENUE DE L'ALMA. A PARIS - ARCH. M. L. PARENT



# PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine. — Cours du 9 au 16 novembre 1891.

SUCRES 1891	BLANCS N° 3		ROUX BASE 88°	ROUX ACQUITTÉS	STOCK	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets		les 100 k. nets	BASE 58°	DES SUCRES	BONNE SORTE	BELLE SORTE
				les 100 k. nets	INDIGÈNES	les 100 k. nets	les 100 k. nets
Lundi... 9 nov.	37 50 à	...	34 75 à	...	36.506	406 50	407 50
Mardi... 10 —	37 25	37 ..	35 75	...	37.819	406 50	407 50
Mercredi 11 —	37 75	38 25	36 ..	...	37.822	406 50	407 50
Jeudi... 12 —	38 50	...	36 50	...	40.425	407 ..	408 ..
Vendredi 13 —	38 75	...	37 ..	...	40.500	407 ..	408 ..
Samedi 14 —	38 25	38 ..	37 ..	...	42.728	407 ..	408 ..
Cote moy. de la sem.	38 ..		36 833		»	»	»

ESPRITS FINS 1 <sup>re</sup> qualité, 90° non log. ent. Paris 1891	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes	HUILES les 100 kilogrammes (hors barrière) 1891	COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE TOUS FUTS les 100 Kil
				BRUT TOUS FUTS	ÉPURÉE EN TONN.	
				les 100 k.	les 100 k.	
Lundi... 9 nov.	41 .. à	...	Lundi... 9 nov.	70 50	80 50	52 ..
Mardi... 10 —	41 ..	6.575	Mardi... 10 —	69 75	79 75	51 ..
Mercredi 11 —	41 50	6.700	Mercredi 11 —	69 50	79 50	51 ..
Jeudi... 12 —	42 25	6.600	Jeudi... 12 —	69 75	79 75	51 ..
Vendredi 13 —	42 75	6.800	Vendredi 13 —	69 50	79 50	50 75
Samedi... 14 —	42 50	6.725	Samedi... 14 —	69 25	79 25	50 50

SUIFS (Prix aux 10) kilos)		FARINES (Cours des 12 marques à 159 kilos bruts)		
		1891	1890	1889
Suif frais fondu de la boucherie de Paris		Lundi... 9	61 50 à 64 75	50 50 à 50 75
— 43 1/2 en pains.....	64 ..	Mardi... 10	61 50 ..	50 50 ..
— fondu de la boucherie de province,		Mercredi 11	60 50 60 75	50 50 50 75
43° 1/2 enfuté, en gare Paris.....	64 ..	Jeudi... 12	61 25 ..	50 75 51 ..
Acide stéarique de saponification.....	102 50	Vendredi 13	60 75 60 50	51 ..
— de distillation.....	100 ..	Samedi 14	60 75 61 50	51 25 ..

VINS	Grèce ... 35 à 40	Dalmatie ... 30 à 35	Turquie ... 34 à 39	Portugal ... .. à ..
RÉCOLTE 1890 (1 <sup>er</sup> choix)	Benicarlos. 27 à 32	Huelva ... 27 à 32	Priorato ... 35 à 40	Haro ... 33 à 38
13° à 14°, 5.....	Alicante. 28 à 33	Aragon ... 32 à 37	Valence ... 27 à 32	Catalogne. 26 à 34
9° à 12°, 5.....	Algérie ... 22 à 27	Narbonne. 33 à 38	Roussillon 28 à 33	Boziers ... 23 à 28
Vins de soutirages 425 à 445	Bordeaux. bon ordinaire. 490 à 215	Mâcon ordinaire. 490 à 215	(Suiv. qual., fut et droits d'octroi compris).	

MÉTAUX — 14 nov. à l'acquitté, les 100 kilos.	1891	Cours de la sem. corr. préc.	Cours des métaux précieux Paris, le 16 novembre 1891.	
			de 4890	de 4889
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre	122 50	122 50	153 75	125 ..
Cuivre, Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre	148 75	120 ..	148 75	120 ..
Cuivre en lingots et plaques	123 75	126 25	156 25	130 ..
— Best Selected.....	127 50	128 75	162 50	132 50
— Minerai de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu	120 ..	125 ..	132 50	132 50
Étain Banca liv. Hav. ou Par	230 ..	247 50	256 25	263 ..
— Billiton.....	241 25	238 75	251 25	260 ..
— Détroits.....	241 25	238 25	250 ..	252 50
— Australie.....	—	—	—	—
— Angl. de Cornouailles, liv. Havre ou Rouen.	243 75	242 50	250 ..	257 50
Plomb provenances diverses, marq. ordin. liv. Havre.	30 ..	30 50	35 75	35 25
Id. id. liv. Paris.	30 50	31 ..	36 50	34 25
Zinc de Silésie, liv. Havre.	61 50	62 ..	63 75	64 ..
— Autres bonnes marq.	61 ..	62 ..	63 25	60 ..
— liv. Paris.....	64 50	62 ..	63 75	60 50

STATISTIQUE MUNICIPALE	SEMAINE	
	44	45
Mort-n's, 66. Décès.....	924	1029
Scarlatine 3, Coqueluche.....	4	2
Fièvre typhoïde.....	9	8
Variole 0, Rougeole 4, Diphtérie.....	25	20
Diarrhée infantile.....	56	63
Fièvre congestive.....	36	22
Maladies inflammatoires.....	408	462
Tuberculose 31, Phthisie pulmonaire.....	209	210
Méningite 16, Apoplexie, Paralyse, Ramolliss.	61	61
Cancer 53, Maladies du cœur.....	49	63
Débilité sénile.....	25	36
Suicides 16, autres morts violentes.....	41	41
Mariages.....	440	415
Naissances..... 4063	garçons..... 556	560
	filles..... 505	503
sur.....	légitimes..... 767	784
	illégitimes..... 301	279

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES

ITALIE (Place de Gênes)

(LA LIRE AU COURS)

Cours du 7 octobre au 16 novembre 1891.

Divers changements à partir du 24 octobre 1891.

Acide citrique.....	le kil.	4 60	»	»
» muriatique.....	100 kil.	10 75	11	»
» nitrique.....	»	36	»	»
» sulfurique.....	»	12 50	13	»
Auis.....	»	70	100	»
Alun.....	»	14	13	»
Baume du Perou.....	le kil.	12	»	»
» de copahu.....	»	4	4 50	»
Bichromate de potasse.....	100 kil.	80	»	»
Borax raffiné.....	le kil.	» 65	»	»
Bois de teinture campêche.....	100 kil.	» 8	M	»
» de St-Domingue.....	»	14	15	»
» jaune.....	»	11	12	»
» Lima.....	»	24	26	»
» safran.....	»	18	20	»
» sandale.....	»	25	28	»
Camphre raffiné.....	le kil.	2 30	2 35	»
Cannelle.....	»	4 80	2 20	»
Cantharides.....	»	17	18	»
Carbure de Sicile.....	100 kil.	13	15	»
Cochenille.....	le kil.	3 50	3 80	»
» de Honduras.....	»	»	»	»
Colle forte.....	100 kil.	65	80	»
Crème de tartre.....	»	300	»	»
Cumin de Bari-Villatte.....	»	115	»	»
Curcuma.....	»	41	45	»
Civivivi.....	»	50	»	»
Essence de Bergamotte.....	le kil.	17	16	»
» de citron.....	»	18	17	»
» de Portugal.....	»	15	»	»
» de menthe.....	»	45	50	»
» de rose.....	l'once	1900	1800	»
» de girofle.....	le kil.	25	30	»
» d'anis.....	»	18	19	»
Girofle.....	»	2 40	2 55	»
Gomme arabique.....	»	5 80	6	»
» adragante.....	»	4	6 50	»
» elastique classique.....	»	4	»	»
» copal.....	»	2	2 20	»
» laque.....	»	1 30	1 65	»
Goudron.....	le baril.	30	32	»
Guano.....	la tonne.	360	350	»
Garance.....	100 kil.	80	120	»
Huile de coco.....	»	65	»	»
» de ricin.....	le kil.	» 65	1	»
» de lin.....	100 kil.	61	83	»
» de palme.....	»	63	65	»
Magnésie.....	le kil.	» 82	»	»
Mercure.....	»	5	5	»
Minium.....	100 kil.	42	43	»
Nitrate de potasse.....	»	52	53	»
» de soude.....	»	24	26	»
Noix muscade.....	le kil.	5	6	»
» des Indes.....	100 kil.	240	»	»
» de galles d'Alep.....	le kil.	4 50	1 40	»
» d'Istria.....	100 kil.	60	65	»
Oxyde de plomb.....	»	44	»	»
Opium.....	le kil.	30	40	»
Pétrole, Pensylvanie, en baril.....	100 kil.	63 50	»	»
» .....	»	60 50	»	»
Pistaches.....	le kil.	7	8	»
Poivre.....	100 kil.	195	200	»
Potasse de Toscane.....	»	50	55	»
Prussiate de potasse.....	»	138	150	»
Quinquina calissarini.....	le kil.	6	10	»
Racine d'ipécacuanha.....	»	6	7	»
» de saïsepareille.....	»	4 25	5 25	»
Savon indigène blanc, 1 <sup>re</sup> qualité.....	le quint.	55	54	»
» .....	2 <sup>e</sup>	»	»	»
» marbré bleu et rose.....	»	40	42	»
» de palme.....	50 kil.	24 50	32	»
Soude de Sardaigne.....	»	15	17	»
» de Corthugene.....	»	27	28	»
» d'Alicante.....	»	32	35	»
» d'Almeria.....	»	16	18	»
Vert de gris de France.....	100 kil.	80	90	»
Vitriol bleu.....	»	55	»	»
» vert.....	»	8	»	»

PRIX COURANT A PARIS  
DES COULEURS D'ANILINE

RÉDIGÉ PAR DES COURTIERS ASSERMENTÉS

Cours du 7 octobre au 16 novembre 1891.

Divers changements à partir du 24 octobre 1891.

COULEURS POUR TEINTURES ET IMPRESSIONS POUR LAINES  
COTONS, SOIES, CUIRS, ETC.

Fuchsine ordinaire.....	le kil.	17	»
» supérieure extra.....	»	23	»
Ponceau pour laine se eignant à l'acide sulfurique (1 <sup>re</sup> concentration).....	»	12	»
Eosine soluble à l'eau jaunâtre.....	»	45	»
» à eau violette.....	»	28	»
» à J.....	»	»	»
Coraline à l'eau rouge.....	»	16	»
» à l'eau jaune.....	»	12	»
Safranine rose O.....	»	70	»
Vert au méthyle émeraude.....	»	14	»
» jaunâtre.....	»	33	»
» bleuâtre.....	»	18	»
Vert en poudre, qualité purifiée, nuance B.....	»	»	»
» aussi concentré que les cristaux, J.....	»	»	»
Violet au méthyle B a 6 B.....	»	28-48	»
» 4 B.....	»	16	»
» moyen.....	»	17	»
» pour remontages.....	»	16	»
» éclair.....	»	20	»
Bleu spécial pour coton, verdâtre.....	»	40-100	»
» bleuâtre.....	»	12	»
» rougeâtre.....	»	12	»

BLEUS ALCALINS OU NICHOLSON

Qualité extra

Bleu alcalin, Guernesey.....	le kil.	21	»
» rouge.....	»	25	»
» moyen.....	»	28	»
» pur.....	»	35	»
» lumière.....	»	42	»
» très verdâtre, 6 B.....	»	70	»
» A R. ou violet éclair.....	»	20	»
» 3 R.....	»	»	»
Bleu soluble, rougeâtre.....	»	12	»
» supérieur.....	»	25	»
» de Lille, gros violet.....	»	16	»
Bleu marine.....	»	12	»
Bleu Java, pour laine, remplaçant l'indigo.....	»	»	»
Noir bleu, très concentré B.....	»	»	»
» R.....	»	»	»
» 1 <sup>re</sup> nuance B ou R.....	»	»	»
Brun Bismark, qualité extra.....	»	18	»

COULEURS SPÉCIALES POUR PAPETERIE

Rouge Magenta.....	le kil.	»	»
Violet mauve.....	»	»	»
Rose vif (papier d'affiches).....	»	»	»
Bleus pour remplacer les bleus de Berlin B.....	»	»	»
» R.....	»	»	»
Orangé pour remplacer l'orangé au chrome.....	»	14	»
Bruns solubles.....	»	»	»

COULEURS SPÉCIALES POUR FABRICANTS D'ENCRE

Noir bleu pour encre.....	»	»	»
Violet, nuance BB.....	»	28-48	»
Rouge carmin très vif.....	»	»	»
Bleu soluble à l'eau B.....	»	21	»

(Reproduction interdite.)

## PEINTURES ET PRODUITS DIVERS (Place de Paris)

Prix marchand. — Conditions d'usage

Cours du 1<sup>er</sup> octobre au 16 novembre 1891.

(Derniers changements à partir du 24 octobre 1891.)

PEINTURE	PARIS		HORS PARIS		PEINTURE (suite)	GROS	DETAIL
Bianc de neige V. M.....	% kilos.	120 »	120 »		Ocre jaune extra-fine lavée. % kilos.	35 »	60 »
— de zinc n° 1. V. M....	—	78 »	78 »		— rouge ordinaire.....	9 50	20 »
— — — 2. — .....	—	73 »	73 »		— — 1/2 fine lavée...	20 »	30 »
Gris pierre.....	—	56 »	56 »		— — fine lavée.....	27 »	40 »
Gris ardoise.....	—	66 »	60 »		— — surfine lavée...	33 »	50 »
Blanc neige à l'huile.....	—	138 »	133 »		— — extra-fine lavée.	38 »	60 »
— zinc — .....	—	93 »	88 »		<b>Ocres des Ardennes (poids brut)</b>		
Céruse poudre (1 <sup>re</sup> marques).	—	50 »	58 »		Ocre mexico clair et foncé. % kilos.	20 »	40 »
— pure à l'huile. T. L..	—	52 »	55 »		— — rouge.....	22 »	40 »
— marques diverses.....	—	49 »	52 »		Vernis gomme laque. .... le litre...	4 50	2 20
— n° 2 — .....	—	41 »	44 »		Vernis extérieur n° 1.....	3 50	4 »
Cire jaune en briques.....	le kilo...	4 40	4 00		— mixte n° .....	3 »	3 5
Cire blanche vierge.....	—	5 50	5 »		— intérieur n° 1.....	50 »	4 »
Essence térébenthine.....	% kilos.	86 »	74 »		— à polir.....	3 50	4 »
Huile de lin à clair.....	—	107 »	88 »		Siccauf chromo-cire..... le kilo...	4 25	4 50
Huile blanche pavot.....	—	140 »	90 »		— à l'alcool.....	1 50	1 80
Huile cuite siccativ.....	—	125 »	100 »		<b>PRODUITS CHIMIQUES</b>		
Huile minérale (pétrole)....	le litre...	70 »	50 »		Acide sulfurique 66°..... % kilos.	14 »	30 »
Essence minérale.....	—	75 »	55 »		— muriatique.....	10 »	30 »
Méthylène (esprit de bois)...	—	140 »	130 »		— nitrique.....	50 »	80 »
Benzine.....	—	120 »	110 »		Alcali volatil.....	40 »	90 »
Mastic à l'huile (vitriers)....	% kilos.	20 »	16 »		Alcool dénaturé..... % litres.	120 »	160 »
Ocres broyés à l'huile.....	—	60 »	55 »		Carbonate de soude..... % kilos.	12 »	20 »
Noir végétal ou minéral.....	—	70 »	65 »		Chlorure de chaux.....	32 »	50 »
					Colle Givet 1 <sup>re</sup> qualité.....	160 »	190 »
					Colle Lyon médaille.....	100 »	120 »
					Bichromate de potasse.....	440 »	180 »
					Borax M. C.....	90 »	160 »
					Colophane (brai clair).....	25 »	50 »
					Mastic Serbat.....	70 »	90 »
					— au minium.....	90 »	110 »
					Prussiate de potasse.....	250 »	320 »
					Potasse d'Amérique.....	85 »	120 »
					Potassium 40°.....	25 »	80 »
					Resine blonde.....	22 »	50 »
					Sel ammoniac gris.....	170 »	200 »
					Soufre en canon.....	28 »	40 »
					Savon mou.....	40 »	60 »
					Silicate de potasse 40°.....	30 »	70 »
					Ponce en poudre.....	50 »	80 »
					— en pierres.....	50 »	80 »
					Papier de verre..... les 100 feuil.	4 »	5 »
					— émerisé.....	6 »	8 »
					Suif au creton..... les 100 kilos.	110 »	140 »
					Huile à graisser.....	200 »	250 »
					— fine.....	280 »	350 »

PEINTURE	GROS		DETAIL	
Colle de pâte.....	le baquet.	3 »	»	40 »
Colle de peau double.....	% kilos.	22 »	30 »	»
Colle soluble économique....	—	50 »	60 »	»
Eau seconde.....	le litre...	»	20 »	»
<b>Enduits hydrofuges L. CARON</b>				
Préservatif-Léo (gris).....	le kilo...	2 »	2 50	»
Enduit Émail (blanc).....	—	1 80	2 »	»
Gris-Léo en poudre.....	—	1 »	1 25	»
Liquide Caron pr l'adhérence de la peinture à l'huile sur osments.....	—	1 »	1 25	»
Goudron de gaz.....	% kilos.	13 »	»	25 »
— végétal.....	—	45 »	»	60 »
Litharge fine.....	—	45 »	70 »	»
Minium plomb.....	—	46 »	60 »	»
— fer.....	—	25 »	40 »	»
<b>Ocres d'Auxerre (poids brut)</b>				
Ocre jaune ordinaire.....	% kilos.	7 50	20 »	»
— — 1/2 fine lavée.....	—	12 »	30 »	»
— — fine lavée.....	—	20 »	40 »	»
— — surfine lavée.....	—	28 »	50 »	»

Reproduction partielle ou totale expressément interdite sans autorisation écrite.

## CONSOMMATION DES RAILS EN FRANCE, DE 1869 A 1887

ANNÉES	INDICATION de la NATURE DES RAILS	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER							Compagnies diverses y compris les chemins de fer construits par l'Etat	TOTAL
		NORD	P.-L.-M.	OUEST	EST	ORLÉANS	MIDI	ÉTAT		
		tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1869	Fer.....	12.181	44.531	8.306	14.503	24.743	5.629	»	23.510	133.403
	Acier.....	10.112	26.365	5.269	2.238	3.317	2.881	»	43	50.225
	Total....	22.293	70.896	13.575	16.741	28.060	8.510	»	23.553	183.628
1870	Fer.....	2.276	28.649	338	17.406	28.101	4.593	»	»	81.363
	Acier.....	5.891	22.646	4.515	109	5.114	»	»	»	38.275
	Total....	8.167	51.295	4.853	17.515	33.215	4.593	»	»	119.638
1871	Fer.....	2.919	26.639	2.816	13.405	27.118	5.088	»	»	77.985
	Acier.....	4.644	11.264	1.652	267	1.236	»	»	»	19.063
	Total....	7.563	37.903	4.468	13.672	28.354	5.088	»	»	97.048
1872	Fer.....	6.409	19.975	11.647	15.205	24.921	6.708	»	16.098	103.963
	Acier.....	12.434	29.417	1.535	583	2.838	2.946	»	2.441	52.194
	Total....	18.843	49.392	13.182	15.788	27.759	9.654	»	21.539	156.157
1873	Fer.....	1.805	27.500	12.124	22.078	26.000	8.755	»	32.269	130.531
	Acier.....	14.625	32.500	9.871	375	4.000	1.608	»	1.118	64.097
	Total....	16.430	60.000	21.995	22.453	30.000	10.363	»	33.387	194.628
1874	Fer.....	1.183	23.600	11.434	23.433	28.529	11.006	»	26.479	125.664
	Acier.....	24.137	49.000	8.910	5.214	8.834	3.344	»	2.788	02.227
	Total....	25.320	72.600	20.344	28.647	37.363	14.350	»	29.267	227.891
1875	Fer.....	2.500	22.088	1.795	8.207	28.000	20.095	»	14.201	96.886
	Acier.....	38.604	50.747	11.999	2.610	9.000	2.470	»	5.230	120.660
	Total....	41.104	72.835	13.794	10.817	37.000	22.565	»	19.431	217.546
1876	Fer.....	4.400	10.555	508	408	28.700	9.020	»	7.344	57.935
	Acier.....	35.061	34.892	24.001	21.222	8.000	1.730	»	5.775	130.681
	Total....	36.461	45.447	24.509	21.630	36.700	10.750	»	12.851	188.616
1877	Fer.....	»	6.539	»	3.068	30.000	4.025	»	5.256	48.888
	Acier.....	19.341	28.789	33.467	27.169	18.000	6.438	»	3.943	137.147
	Total....	19.341	35.328	33.467	30.237	48.000	10.463	»	9.199	186.035
1878	Fer.....	»	1.985	»	8.693	21.000	5.254	»	2.300	39.232
	Acier.....	29.212	44.534	34.432	40.318	25.000	10.054	12.000	690	196.240
	Total....	29.212	46.519	34.432	49.011	46.000	15.308	12.000	2.990	235.472
1879	Fer.....	»	213	»	10.189	12.596	2.405	2.201	»	27.604
	Acier.....	9.143	57.934	34.643	21.982	21.293	5.409	43.546	8.484	202.434
	Total....	9.143	58.147	34.643	32.171	33.889	7.814	45.747	8.484	230.038
1880	Fer.....	»	»	»	5.179	7.868	2.156	1.574	»	16.777
	Acier.....	21.495	48.515	16.649	33.832	20.186	10.341	38.460	2.298	191.776
	Total....	21.495	48.515	16.649	39.011	28.054	12.497	40.034	2.298	208.553
1881	Fer.....	»	»	»	6.501	»	1.563	»	»	8.064
	Acier.....	27.138	60.621	33.741	28.402	23.934	16.411	22.343	18.744	231.334
	Total....	27.138	60.621	33.741	34.903	23.934	17.974	22.343	18.744	239.398
1882	Fer.....	»	»	»	6.930	»	»	»	»	6.930
	Acier.....	16.792	79.220	15.780	8.487	30.633	22.987	22.966	87.184	284.049
	Total....	16.792	79.220	15.780	15.417	30.633	22.987	22.966	87.184	290.979
1883	Fer.....	»	»	»	655	»	»	»	»	655
	Acier.....	21.448	61.729	19.134	33.040	38.000	28.079	25.607	113.642	340.679
	Total....	21.448	61.729	19.134	33.695	38.000	28.079	25.607	113.642	341.334
1884	Acier.....	14.977	61.368	31.423	54.066	80.776	19.415	22.006	»	284.031
1885	Acier.....	6.299	39.565	41.644	34.290	88.454	22.424	16.740	»	249.416
1886	Acier.....	13.928	42.740	18.127	22.548	54.062	18.605	585	»	170.595
1887	Acier.....	11.151	14.185	13.128	17.042	17.103	36.289	»	»	108.898

24 juillet 1890. — Reproduction interdite.

## TRAVAUX PARTICULIERS

### Demandes en autorisation de bâtir.

*Du 13 novembre 1891.*

**4<sup>e</sup> arr.** — Rue de la Cerisaie, 9. — Prop., MM. Dehaumont et Cie, rue Saint-Paul, 40. — Arch., MM. Richefer frères, rue Rochechouart, 76. — Construction.

**9<sup>e</sup> arr.** — Rue de la Grange-Batelière, 13. — Prop., M. Moissant, rue Rochechouart, 66. — Arch., M. Sauffroy, rue Rochechouart, 67. — Reconstitution de deux ailes et surélévation d'un étage pour atelier.

*Du 14 novembre 1891.*

**7<sup>e</sup> arr.** — Rue Saint-Simon, 11. — Prop., M. Bonassieux, membre de l'Institut. — Agrandissement de pavillon de concierge.

**15<sup>e</sup> arr.** — Rue Linois, 22. — Prop., M. Casset, rue Linois, 18. — Arch., M. Bourcier, pourtour de l'Eglise-de-Grenelle, 40. — Construction.

**19<sup>e</sup> arr.** — Rue Barbanègre (angle rue de l'Argonne). — Prop., M. Oudot, rue de Flandre, 136. — Arch., M. Langot, rue d'Angoulême, 98. — Construction.

*Du 16 novembre 1891.*

**8<sup>e</sup> arr.** — Rue Saint-Lazare, 119. — Prop., Mlle Brulé. — Surélévation (4 étages).

**14<sup>e</sup> arr.** — Rue d'Alésia, 225. — Prop., M. Gentile, rue Saint-André-des-Arts, 49. — Hangar et atelier.

— Boulevard du Montparnasse, 122, angle rue Nouvelle. — Prop., MM. Avrilli et Durand, architectes, boulevard du Montparnasse, 32. — Construction.

— Rue Pierre-Larousse, 10. — Arch., M. Alamassé, rue des Plantes, 52. — Construction.

**15<sup>e</sup> arr.** — Rue des Entrepreneurs, 2, et quai de Javel. — Prop., Société générale des téléphones, rue Cuumartin, 41 (M. Berton, directeur). — Arch., M. Vuigner, ingénieur. — Construction.

— Rue Franquet, 5. — Prop., M. Bouland fils. — Hangar et forge.

— Rue des Morillons, 35. — Mlle Duplait, locataire, y demeurant. — Petite construction légère.

**18<sup>e</sup> arr.** — Rue Marcadet, 130, angle rue Duhesme. — Prop., M. Miquel, rue de la Guadeloupe, 11. — Petite construction.

*Du 17 novembre 1891.*

**16<sup>e</sup> arr.** — Rue de l'Assomption, 78. — M. Durand, locataire, même rue, 82. — Arch., M. Souvray, menuisier, rue Guersant, 11. — Construction.

*Du 18 novembre 1891.*

**16<sup>e</sup> arr.** — Rue de l'Annonciation, 7. — Prop., MM. Leblond et Rufin. — Arch., M. Jules Gallian, 3, rue d'Allemagne. — Construction.

**20<sup>e</sup> arr.** — Sentier des Palaises, 38 (rue Le Bua). — Prop., M. A. Menant, rue Oberkampf, 156. — Arch., M. A. Vergnaud, rue de Belleville, 21. — Construction.

*Du 19 novembre 1891.*

**14<sup>e</sup> arr.** — Rue d'Alésia et rue Nouvelle D. — Prop., M. Moulin, boulevard du 4-Septembre, 34, à Boulogne-sur-Seine. — Arch., M. E. Compand, rue de Châteaudun, 1 — Deux constructions.

**16<sup>e</sup> arr.** — Rue Pergolèse, 12 bis. — Prop. M. Louis de Schryver. — Arch., M. Henri Fivaz, place Saint-Ferdinand, 32. — Logement et atelier.

**18<sup>e</sup> arr.** — Rue Marcadet, 161. — Prop., M. Pierre Raffner, rue de Buffault, 4. — Ateliers.

## BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

### RÉSULTATS

 *Mairie de Saint-Mandé.* — 9 novembre.

*Réfection de la loge du gardien-concierge et construction des murs de clôture au cimetière Sud.*

Terrasse et maçonnerie, 11.380.43. — M. Rousseau jeune, à Paris, adj. à 37.60 de rabais.

Menuiserie, 173.43. — M. Jules Brailly, à Saint-Mandé, adj. à 20.25 de rabais.

Serrurerie et quincaillerie, 1,090. — MM. Mamy et Jaccaz, à Paris, adj. 38.70 de rabais.

Fumisterie et marbrerie, 330. — M. Mialle, à Saint-Mandé, adj. à 28 de rabais.

Peinture, tenture, vitrerie, 750.74. — M. Gustave Afchain, à Vincennes, adj. à 38 de rabais.

Couverture plomberie, 789.59. — M. Nicolas Mohr, à Saint-Mandé, adj. à 20.30 de rabais.

 *Mairie de Saint-Maur-les-Fossés.* — 10 novembre.  
*Construction de quatre nouvelles classes au groupe scolaire d'Adamville.*

Maçonnerie et pavage, 16,148.53. — M. Maingonnat, 61, rue du Bac, Saint-Mandé, adj. à 2.50 de rabais.

Charpente en bois, 3,395.55. — MM. Lecui frères, 41 et 102, avenue de Bry, au Perreux, adj. à 18.17 de rabais.

Couverture et zincage, 1,543.87. — M. Labelle, 8, rue de Berulle, à Saint-Mandé, adj. à 5 de rabais.

Menuiserie, 5,597.73. — M. Philippo, 8, rue du Barrage, à Alfortville, adj. à 10 de rabais.

Serrurerie, 3,651.70. — MM. Delamotte et Michel, 15 bis, rue de la Voûte, à Paris, adj. à 12.60 de rabais.

Fumisterie, 1,149.09. — M. Bouret, 8 bis, rue de Châteaudun, à Paris, adj. à 23.50 de rabais.

Peinture et vitrerie, 1,782.47. — M. Bécourt, 12, rue Saint-Hilaire, à Saint-Maur, adj. à 3 de rabais.

 *Assistance publique.* — 17 novembre.

*Fournitures diverses.*

Vinaigre, 35,000 litres. — MM. Dufour et Poinsignon, 93, avenue d'Orléans, adj. à 0.20 le litre.

Viande de boucherie, 2,400,000 kil. dont 70 0/0 en bœuf (4,680,000 kil.) et 30 0/0 en veau et mouton (720,000 kil.). — M. H. Angot, adj. à 1.00 le kil.

## ADJUDICATIONS NOUVELLES

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE

**Avis.** — *Le Moniteur Général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

*Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.*

**81. — Le Samedi 21 Novembre 1891.** — *Adjudication en trois lots de l'entreprise de l'entretien des trottoirs en granit, du 1<sup>er</sup> janvier 1892 au 30 juin 1895.*

**82. — Le Samedi 21 Novembre 1891.** — *Adjudication en dix-huit lots de l'entreprise de l'entretien des pavages en pierres, du 1<sup>er</sup> janvier 1892 au 30 juin 1895.*

**83. — Le Samedi 21 novembre 1891.** — *Adjudication en huit lots de l'entreprise de l'entretien des chaussées empierrées et la fourniture des atelages de balayuses, tonneaux, etc., du 1<sup>er</sup> janvier 1892 au 30 juin 1895.*

**84. — Le Samedi 21 Novembre 1891.** — *Adjudication, en six lots, des travaux de 1<sup>o</sup> Terrasse et maçonnerie; 2<sup>o</sup> Charpente; 3<sup>o</sup> Couverture et plomberie; 4<sup>o</sup> Menuiserie; 5<sup>o</sup> Serrurerie; 6<sup>o</sup> Peinture, vitrerie et tenture, à exécuter pour l'appropriation à l'usage scolaire (école de garçons et école de filles) de l'immeuble communal, rue de Charenton, 49 et 51 (12<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).*

Le samedi 21 novembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Palais du Tribunal de Commerce, par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de M. Calémard, architecte, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de la série de la Ville de Paris, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en six lots, des travaux à exécuter pour l'appropriation à l'usage scolaire (école

de garçons et école de filles) de l'immeuble communal, rue de Charenton, 49 et 54 (12<sup>e</sup> arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

- 1<sup>er</sup> lot. — Terrasse et maçonnerie. — Evaluation, 76,730 fr., Frais approximatifs d'adjudication, 1,800 fr.  
 2<sup>e</sup> lot. — Charpente. — Evaluation, 23,663 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.  
 3<sup>e</sup> lot. — Couverture et plomberie. — Evaluation, 23,441 fr., — Frais approximatifs d'adjudication, 600 fr.  
 4<sup>e</sup> lot. — Menuiserie. — Evaluation, 29,984 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 700 fr.  
 5<sup>e</sup> lot. — Serrurerie. — Evaluation, 24,643 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 650 fr.  
 6<sup>e</sup> lot. — Peinture, vitrerie et tenture. — Evaluation, 24,278 fr. — Frais approximatifs d'adjudication, 550 fr.  
 Les plans, le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1<sup>er</sup> bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

85. — Le samedi 3 décembre 1891, à une heure et demie, il sera procédé au palais du Tribunal de commerce, salle du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, en onze lots, de la fourniture du pain, de la viande de boucherie, du vin, de l'épicerie, du beurre, des œufs et du fromage de Brie au collège Chaptal; de la viande de boucherie et du vin au collège Rollin; du vin à l'école J.-B. Say; du pain, de la viande de boucherie et du vin à l'Internat des pupilles de la Ville de Paris, pour l'année 1892.

Les fournisseurs qui désireraient soumissionner sont tenus de figurer sur la liste d'admissibilité aux adjudications de la Ville de Paris.

Pour tous les renseignements concernant cette inscription, s'adresser à la Direction des travaux, 4<sup>e</sup> division, 4<sup>er</sup> bureau (Hôtel de Ville).

Les conditions de la fourniture sont déterminées dans un cahier des charges qui pourra être consulté, tous les jours, de midi à quatre heures, les jours fériés exceptés, au collège Rollin, au collège Chaptal, à l'école J.-B. Say, à l'Internat municipal, et aussi au 4<sup>e</sup> bureau de la Direction de l'Enseignement, Hôtel de Ville, annexe Est.

86. — Le Samedi 5 Décembre 1891. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise pour la confection, pose, entretien et remontage des horloges desservant les bureaux de surveillants de voitures de place, ainsi que pour l'entretien et le remontage des pendules ou cartels installés dans les bureaux dépendant des services de la voie publique, des promenades, de l'éclairage, du contrôle des voitures et des concessions du 4<sup>er</sup> janvier 1892 au 30 juin 1895.

Le samedi 5 décembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture, au Palais du Tribunal de commerce, par le Préfet de la Seine ou par son délégué, en présence de deux Conseillers municipaux, du Receveur municipal, et du Directeur de la voie publique et des promenades, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise pour la confection, pose, entretien et remontage des horloges desservant les bureaux de surveillants de voitures de place, ainsi que pour l'entretien et le remontage des pendules ou cartels installés dans les bureaux dépendant des services de la voie publique, des promenades et de l'éclairage, du 4<sup>er</sup> janvier 1892 au 30 juin 1895.

Le montant de l'entreprise est fixé à 41,500 francs.

Le cautionnement est fixé à 600 francs.

Les frais d'adjudication, qui sont évalués à 450 francs, devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours, à dater de l'adjudication.

Le cahier des charges et le bordereau des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (bureau de la voie publique, des promenades, des plantations et de l'éclairage), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures à quatre heures.

87. — Le Samedi 5 Décembre 1891. — Adjudication, au rabais, en 4 lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter : 1<sup>o</sup> rue Godefroy-Cavaignac; 2<sup>o</sup> rue Richard-Lenoir; 3<sup>o</sup> rues de Chambéry et de Nice-la-Frontière; 4<sup>o</sup> boulevard de Charonne. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Le samedi 5 décembre 1891, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, par le Préfet de la Seine ou

son délégué, assisté de deux Membres du Conseil municipal et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de l'Ingénieur en chef de l'Assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), à l'adjudication, au rabais, en quatre lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter au compte des propriétaires riverains, suivant les prescriptions des arrêtés réglementaires des 14 février 1872, 2 juillet 1879, 14 janvier 1880, 28 octobre 1884 :

1<sup>er</sup> lot. — Rue Godefroy-Cavaignac (11<sup>e</sup> arrond.). — Estimation, 21,630 fr. — Cautionnement, 600 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 400 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Rue Richard-Lenoir, (11<sup>e</sup> arrondiss.). — Estimation, 22,710 fr. — Cautionnement, 650 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 440 fr.

3<sup>e</sup> lot. Rues de Chambéry et de Nice-la-Frontière (15<sup>e</sup> arrond.). — Estimation, 2,400 fr. — Cautionnement, 70 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 60 fr.

4<sup>e</sup> lot. — Boulevard de Charonne (20<sup>e</sup> arrond.). — Estimation, 4,485 fr. — Cautionnement, 450 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 500 fr.

Les cahiers des charges, plans et détails estimatifs, sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des travaux, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau (Eaux, Canaux, Assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURANCEAU.

## FAILLITES

11 novembre. — Dubin, marchand boucher, 427, faubourg du Temple (9434).

12 novembre. — Cêtre, marchand de beurre et œufs, cité Marcadet, 10 (9435). — Pennellier (Vve), restaurant à Châteauguay, lieu dit les Quatre-Chemins (9436).

13 novembre. — Bonom, marchand d'accessoires de vélocipèdes, 476, boulevard Pereire (9437). — Jouvenot, emballleur, avenue Victor-Hugo, 19 (9438). — Lemestre, ancien boulanger, boulevard Rochechouart, actuellement rue Nicot, 12 (9439). — Sailleau, marchand de vins, 2, place Armand-Carrel (9440). — Simon, nourrisseur, à Gentilly, 57, rue de Montrouge, puis rue Robine, 17, actuellement, 70, rue de la Glacière (9441). — Desjardius (Vve), ayant tenu lavoir public, 6, rue de l'Abbé-Groult (9442). — Biguecer (Dlle), modiste, 20, rue Cujas (9444).

14 novembre. — Lambert, entrepreneur de menuiserie, à Pantieu, rue Charles-Nodier, 7 (9445).

16 novembre. — Boivin, fabricant de sonnerie à air, 40, boulevard Magenta, demeurant 9, rue Bichat (9446). — Boyer (Charles), ancien marchand de vins et charbons, 63, rue de Saintonge, actuellement 7, rue Jessaint (9447). — Ducarre, entrepreneur de peintures, 239, rue des Pyrénées (9448). — Salm (Nicolas), fabricant de couronnes, 45, rue de Bagnolet (9449).

17 novembre. — Cassel (Henri), marchand d'articles de caves, au Grand-Montrouge, 61, route d'Orléans (9450). — Moreau, marchand de beurres, œufs et fromages, à Clichy, 21 bis, rue de Paris (9451). — Bain (Rose), charbons et bois, 41, rue Julie (9452). — Mounot, chapeaux de paille et feutre, 14, rue de Trévis, puis 9, rue Bergère (9453). — Leccia et Cie, agents d'affaires, 11, rue de Trévis, puis rue Gustave-Courbet, 2, actuellement 48, rue de Passy (9454). — Tschachtli, marchand de vins, rue Fontaine-au-Roi (9455). — Montigny-Cottier, négociant en vins, 412, rue de la Chapelle (9456). — Piquand (Veuve), marchand de mercerie, 117, rue de la Chapelle (9457). — Jourdan, marchand de meubles, 41, rue de Rivoli, actuellement 49, rue des Buttes (9459).

## FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

### FORMATIONS

Mines d'or de l'Uruguay, 6, rue Nouvelle. — Société des Charbonnages de Saint-Zacharie, mine de lignite, 146, rue Lafayette. — Caisse des entrepôts, opérations de banque, 21, boulevard Saint-Germain. — Bongrand et Valland, entrepreneurs de maçonnerie, 3, rue Berthollet. — Boissin et Cie, entreprise de maçonnerie, 34, rue de la Vega. — Meyer, banque et bourse, 8, place de la Bourse.

### DISSOLUTIONS

B. Gardel et A. Guébin, couverture, 99, rue de Provence.

## COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ARRONDISSEMENTS ET DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS NON BATIES SITUATIONS	SURFACE GÉNÉRALE	PRIX de L'ADJUDICATION	LE MÈTRE SUPERFICIEL	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
11 <sup>e</sup> Arr. 1891 2 juin.	Rue Sainte-Marguerite. T	401 53	65.000	163 88	Labouret.
—	—	592 62	88.500	140 35	Cotelle.
—	—	353 67	56.500	159 75	—
—	—	353 98	54.000	152 55	—
—	—	351 88	52.200	148 34	Marc.
—	—	339 26	44.500	131 46	Cotelle.
—	Avenue de la République. 4 <sup>e</sup> lot.	419 40	76.000	181 21	Augouard.
—	— 2 <sup>e</sup> —	392 28	31.500	80 29	Pinguet.
—	— 3 <sup>e</sup> —	307 59	25.000	48 76	Robillaud.
—	— 4 <sup>e</sup> —	236 84	15.500	78 11	Lindet.
—	— 8 <sup>e</sup> —	228 58	13.820	60 46	Pinguet.
—	— 24 à 38 <sup>e</sup> —	4.018 25	80.100	98 66	E. Roche.
—	— , cité Bertrand, 15.	723 18	86.050	118 98	—
—	— et pass. des Nouettes.	338 01	76.050	224 75	—
—	Passage Ménilmontant, 25.	999 93	32.050	32 05	Marin.
—	— 8.	497 62	24.000	48 22	E. Roche.
—	Avenue de la République.	454 98	26.600	171 63	Breugnon.
12 <sup>e</sup>	Avenue de Saint-Mandé.	308 76	13.100	42 42	Hatin.
—	Rue Fabre-d'Eglantine.	506 69	—	—	—
—	—	589 42	55.100	50 28	d'Hardivilliers.
—	Rue de Picpus et rue Jaucourt.	319 52	16.720	52 32	Hatin.
—	Rue du Colonel-Oudot, 11-13.	2.268 65	22.050	9 74	Dubail.
13 <sup>e</sup>	Rue de la Glacière, 22-24.	4.640 ..	68.000	41 46	Messelet.
14 <sup>e</sup>	Rue Joannès, 40 présumé.	422 26	5.050	11 95	Passion.
—	Rue de Vanves et rue Schomer.	354 ..	52.202	147 46	Thomas.
—	Rue Julie, 31 bis.	392 ..	5.000	12 75	Colleau.
15 <sup>e</sup>	Rue du Soleil, 9.	242 ..	7.260	30 ..	Blanchet.
—	Rue de Javel, 142 à 150, en trois lots.	6.619 85	70.000	10 57	Husson.
16 <sup>e</sup>	Avenue Victor-Hugo.	423 83	170.000	399 21	Trousselle.
—	—	1.006 80	229.000	227 45	Danvin.
—	Rue Lauriston, 35-37.	537 70	93.500	173 89	Poletnich.
—	— 43.	242 40	46.500	192 06	Rigault.
—	Rue Jauvenel, 3.	530 ..	22.000	41 50	Guyot-Sionn.
—	Rue Lauriston, 97 présumé.	258 60	50.427	198 86	Viénot.
18 <sup>e</sup>	Av. du Bois-de-Boulogne, et bd Flandrin.	4.959 ..	1400.005	282 31	Labouret.
—	Rue Boinod, 25.	594 18	32.000	53 84	Bertinot jeune
—	— 30.	4.071 ..	60.000	56 04	Savignat.
—	Rue Marcadet, 126.	715 ..	21.456	30 ..	Sabot.
—	Boulevard Ney, 113 présumé.	179 68	20.000	111 86	Chollet.
—	Rue de la Guadeloupe.	347 57	132.200	380 35	Aubron.
19 <sup>e</sup>	Rue de la Mouzaïa.	492 ..	4.920	10 ..	Hocquet.
—	Rue du Rhin.	2.469 99	296.398	1 20	Boudin.
—	Rue David-d'Angers.	4.650 39	80.000	17 20	Berton.
20 <sup>e</sup>	Rue de la Chine, 27.	... ..	6.650	... ..	Pollet.
—	Rue de Pomereu, 5 présumé.	306 34	25.732	8 39	Robineau.
Seine.	Clichy, passage Petit.	1.000 ..	11.500	11 50	Rivière.
—	Vitry, avenue de la République.	200 ..	3.140	15 70	Ballu.
—	Saint-Ouen, passage Morel, 10.	405 ..	4.575	15 ..	Taupin.
—	Bois-de-Vincennes, rue Decorse.	600 ..	10.900	18 16	Aron.
—	Clamart, rue Henri.	1.177 ..	11.500	9 77	Pierre.
—	Montrouil, rue Marceau, 35 présumé.	210 ..	1.100	5 23	Robillard.
—	Perreux, lieu dit Tannebourg.	168 ..	6.000	35 74	Ferrand
—	Vanves, rue Julien.	165 ..	1.980	12 ..	Thomas.
—	Aubervilliers, rue des Ecoles prolongée.	189 ..	3.000	15 89	Saintville.
—	Bois-de-Colombes, rue des Orties.	911 50	12.000	13 16	Aubert.
—	Billancourt, rue Théodore.	493 ..	7.405	15 ..	Fontana.
—	Saint-Ouen, rue Soubise, 2.	613 60	12.000	19 55	Besnard.
—	Bois-Colombes, rue Denis-Boucher.	1.336 40	10.000	7 48	Deherpe.
—	Pantin, rue Chevreuil.	92 ..	736	8 ..	Breugnon.
—	— rue Toffier-Decaux.	171 ..	1.542	9 04	Hocquet.
—	Joinville, avenue des Deux-Couronnes.	498 ..	1.300	6 56	Ferrand.
—	Perreux, avenue de Bry, 8.	486 ..	3.000	6 17	—
—	Colombes, lieu dit les Bruyères.	324 ..	3.000	9 26	Deherpe.
—	Courbevoie, rue Lambrech et rue Nouv.	427 ..	1.689	3 95	Dubreuil.
—	Pantin, route d'Aubervilliers.	643 35	16.300	25 33	Rey.

(Reproduction totale ou partielle expressément interdite sans autorisation écrite)

IMP. CHAIX.

Le Directeur-Gérant : AJASSON DE GRANDSAGNE.